

11 878

B 2009

REPUBLIQUE TUNISIENNE

BUDGET ECONOMIQUE 2000

- Le contenu global -

Avril 2000

SOMMAIRE

PREAMBULE

I - Contenu global

Chapitre 1 : LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT POUR L'ANNEE 2000	2
Chapitre 2 : LES PAIEMENTS EXTERIEURS	25
Chapitre 3 : LES FINANCES PUBLIQUES ET LE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE	39
II - Les Politiques & les Programmes	69
Chapitre 1 : LA POLITIQUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE	70
III- Annexe Statistique	71

SOMMAIRE

PREAMBULE

I - Contenu global

Chapitre 1 : LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT POUR L'ANNEE 2000	2
Chapitre 2 : LES PAIEMENTS EXTERIEURS	25
Chapitre 3 : LES FINANCES PUBLIQUES ET LE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE	39
II - Les Politiques & les Programmes	69
Chapitre 1 : LA POLITIQUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE	70

CHAPITRE PREMIER

LE CONTENU GLOBAL

CHAPITRE PREMIER

LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT POUR L'ANNEE 2000

1. L'année 1999 a été marquée par la réalisation de la première évaluation à mi-parcours de l'exécution du Plan. Cette évaluation a mis en exergue le fait que les objectifs fixés dans le IXème Plan pour la période 1997-1999 ont été, globalement, atteints et ont été même dépassés dans certains domaines. Ces réalisations ont été obtenues grâce à la gestion rigoureuse des rouages de l'économie et au rendement des différentes réformes qui ont touché tous les domaines de l'activité économique et dont la mise en oeuvre s'est poursuivie depuis plus d'une décennie avec une accélération du rythme au cours des trois dernières années.

L'opération d'évaluation a également mis en relief l'importance des paris qu'il importe de gagner pour relever les défis futurs et en particulier, la nécessité d'adapter le secteur privé aux mutations majeures que connaît la scène nationale et internationale, réduire le chômage et poursuivre l'amélioration des conditions de vie. Ces défis ont trait, également, à la nécessité d'intensifier les efforts en vue d'affronter la concurrence de plus en plus vive sur les marchés extérieurs afin de tirer profit des opportunités qu'offre l'ouverture de l'économie et faire face aux répercussions négatives qui pourraient en résulter.

L'année 1999 s'est, également, caractérisée par l'aboutissement des négociations sociales dans le secteur privé et au niveau de la fonction publique. En effet, un programme triennal d'augmentation des salaires a été promulgué s'étalant sur la période (1999-2001). Par ailleurs, l'établissement des statuts particuliers des entreprises et des organismes publics se trouve à un stade avancé et ce, outre la mise en oeuvre de différentes mesures en vue de renforcer l'emploi et promouvoir la formation, ce qui est de nature à concrétiser l'interaction des dimensions économique et sociale de l'action de développement et incite au labeur dans un contexte plus clairvoyant pour l'avenir.

L'année 1999 a été aussi marquée par l'annonce d'importantes orientations dans le cadre du programme électoral de Monsieur le Président Zine El Abidine Ben Ali pour le prochain quinquennat, intervenues en quinze thèmes et comportant des mesures visant, notamment, à relever le défi de l'emploi, promouvoir davantage le système éducatif, renforcer l'investissement dans le capital humain, améliorer la compétitivité de l'économie, poursuivre l'amélioration du pouvoir d'achat et moderniser davantage l'Administration et ses modalités d'intervention conformément aux mutations internes et externes.

2. Sur cette base, l'année 2000 constituera un tournant décisif dans l'oeuvre de développement dans la mesure où cet ambitieux programme, avec lequel la Tunisie abordera le 21ème siècle, sera entamé. Les efforts seront, également, intensifiés en vue de réduire les insuffisances constatées et préparer, par là même, le pays à affronter les défis futurs d'autant plus que l'année 2000 enregistrera un pas supplémentaire sur la voie de la libéralisation de l'économie avec le démantèlement des tarifs douaniers pour les produits qui ont leurs similaires fabriqués localement. Sachant que les importations dont les tarifs douaniers auront été totalement démantelés dans le cadre de l'instauration de la zone de libre échange atteindront un taux de 40% au début de l'année 2000.

Par ailleurs et durant la même année, les négociations se poursuivront avec l'Union Européenne et dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce et concerneront des secteurs importants à l'instar des services et de l'agriculture. Les efforts se poursuivront en vue d'introduire les réformes et les mesures à même de contourner les répercussions attendues du démantèlement tarifaire et d'assurer la mise à niveau de l'économie d'une manière générale.

3. A cet égard, le schéma de développement pour l'année 2000 accorde une importance primordiale à l'accélération du rythme de croissance dans les secteurs non agricoles à l'instar des industries manufacturières et des services et, particulièrement, ceux qui sont tournés vers l'exportation et octroi la priorité à l'intensification des créations d'emploi et à la relance de l'investissement privé suite à l'introduction des aménagements nécessaires relatifs aux modalités de promotion de l'investissement, tout en garantissant la stabilité des équilibres financiers tant internes qu'externes.

Il importe de signaler, par ailleurs, que l'activité économique démarrera cette année dans un environnement relativement satisfaisant eu égard à la reprise attendue sur la scène économique internationale suite au dénouement de la crise financière qui a affecté plusieurs pays émergents.

Evolution de l'environnement international

4. La situation économique mondiale a enregistré une amélioration durant les huit premiers mois de l'année 1999 imputable, notamment, aux résultats constatés dans certains pays du Sud Est Asiatique et au Japon et à la maîtrise des répercussions de la crise, particulièrement au Brésil et en Russie et ce, outre la poursuite de la relance de l'économie américaine. Cette évolution a amené plusieurs instances spécialisées et notamment le Fonds Monétaire International à réviser les taux de **croissance des années 1999 et 2000**. En effet, le taux de croissance mondial atteindrait 3.5% en 2000 contre 3% prévu pour l'année 1999, soit une augmentation de 0.7% par rapport aux prévisions du mois d'Avril 1999.

Pour ce qui est des Etats Unis d'Amérique et suite aux résultats positifs enregistrés sur le plan économique et qui concernent, notamment, l'augmentation de la croissance du PIB, conjuguée au maintien d'un taux de chômage bas et à la maîtrise de l'inflation, la croissance économique se poursuivrait au taux de 2.6% en 2000, renforçant ainsi le taux attendu pour l'année 1999 (3.7%).

En ce qui concerne les pays de l'Union européenne, la reprise constatée sur le plan de la demande intérieure contribuerait à l'augmentation du taux de croissance durant l'année 2000, lequel atteindrait pour la Zone Euro environ 2.8% contre 2.1% prévu pour l'année 1999.

Il importe de signaler, par ailleurs, que le taux de croissance au Japon atteindrait 1.5% en l'an 2000 contre 1% en 1999 et qu'une reprise considérable serait enregistrée dans les pays émergents qui ont été affectés par la crise financière, puisque le taux de croissance pour l'année 2000 atteindrait 3.5% aux Philippines et 6.5% en Malaisie contre, respectivement, 2.2% et 2.4% en 1999.

Ces différentes évolutions se traduiront par une augmentation de la demande mondiale surtout dans les pays du Sud Est Asiatique, engendrant une augmentation du volume du commerce extérieur qui atteindrait 6.2% en 2000 contre des prévisions estimées à 3.7% en 1999.

L'environnement international s'est, également, caractérisé par une baisse du taux de chômage dans les pays industrialisés. En effet, le taux de chômage aux Etats Unis d'Amérique a été estimé à 4.3% en 1999 et atteindrait 4.5% en 2000 tandis que dans les pays de l'Union européenne, le taux de chômage moyen a atteint 9.1% durant l'année 1999 contre 8.8% prévu pour l'an 2000.

Pour ce qui est de l'inflation, la maîtrise des prix à la consommation s'est poursuivie dans les pays de la Zone Euro. En effet, le taux d'inflation a atteint 1% en 1999 contre 1.3% attendu pour l'année 2000. Aux Etats Unis d'Amérique, le taux d'inflation a atteint 2.2% en 1999 et se limiterait à 2.5% en 2000.

Les marchés mondiaux des matières premières se sont caractérisés par une augmentation des prix surtout en matière d'énergie. Cette situation peut s'expliquer, d'une part, par la décision de l'Arabie Saoudite, du Venezuela et du Mexique de maintenir le rythme actuel de production jusqu'à fin mars 2000 et, d'autre part, par la baisse enregistrée dans les stocks de pétrole en Amérique.

5. Ces différentes évolutions ont été prises en considération lors de l'élaboration du schéma de développement pour l'année 2000, essentiellement au niveau de la croissance des secteurs tournés vers l'exportation et de l'évolution des échanges extérieurs et des équilibres financiers.

La croissance de la production

6. Le taux de croissance du Produit Intérieur Brut atteindra 6% à prix constants en 2000. Ce taux de croissance remarquable s'appuie sur une croissance des secteurs non agricoles au taux de 6.4% contre 5.5% en 1999 et concernera, particulièrement, les secteurs exportateurs. Le secteur agricole croîtra au taux de 3.5% ; il s'agit d'un taux appréciable eu égard à la croissance enregistrée par la production agricole en 1999 (11 %).
7. les prévisions pour le **secteur agricole** se basent sur une année à pluviosité moyenne et prennent en considération les efforts déployés pour promouvoir ce secteur qui apparaissent, essentiellement, à travers la poursuite des réformes et des mesures visant la relance de l'activité agricole et le renforcement de sa capacité à s'adapter aux nouvelles exigences et à maîtriser les technologies modernes. Ces mesures concernent, notamment, la modernisation des superficies irriguées, la stimulation de la recherche dans le domaine agricole, le renforcement de l'encadrement et des services de conseil, l'exécution des stratégies de production des semences et l'intensification des interventions des groupements professionnels. Ceci, outre les mesures mises en oeuvre afin d'alléger l'endettement des agriculteurs, ce qui est de nature à contribuer à promouvoir l'activité agricole et, par là même, atteindre les objectifs escomptés en matière de croissance et réaliser l'auto-suffisance alimentaire .

Parallèlement, l'action se poursuivra en vue de préparer le secteur agricole à affronter l'étape de la libéralisation des échanges commerciaux dans le cadre de l'accord d'association avec l'Union européenne. A cet effet, l'on a procédé à la finalisation des études stratégiques qui seront adoptées pour la mise en oeuvre d'un programme de mise à niveau visant l'amélioration de la compétitivité des produits agricoles, le renforcement des services de soutien...etc.

Sur cette base, la croissance du secteur agricole s'appuie sur une production céréalière de 18 millions de quintaux ; niveau similaire à celui enregistré en 1999 (18.2 millions de quintaux) et sur une production d'olives à huile estimée à 1 million de tonnes contre 900 mille tonnes en 1999. Elle se base, également, sur une augmentation de 4.2% de la production du secteur de l'élevage tandis que le secteur des légumes enregistrera une légère baisse consécutive à la contraction attendue de la production des tomates suite à la saison exceptionnelle enregistrée en 1999 (678 mille tonnes contre 863.5 mille tonnes).

Ces prévisions demeurent tributaires de l'amélioration des conditions climatiques, ce qui nécessite d'intensifier davantage les efforts en vue de promouvoir les exportations dans les secteurs autres qu'agriculture; sachant que toute baisse de la production agricole par rapport aux scénarios précédents et surtout en ce qui concerne la production céréalière se traduira par une contraction de la croissance du PIB et une augmentation du déficit courant ainsi qu'une augmentation de l'indice des prix. A titre illustratif, toute baisse de 1 million de quintaux de la production des céréales engendrera une régression de 0.1 point de la croissance du PIB.

8. En ce qui concerne **les industries manufacturières**, les prévisions prennent en considération le rendement des mesures mises en oeuvre en faveur du secteur et qui sont entrées en application effective suite à la promulgation de tous les textes d'application y afférents ainsi que l'avancement du programme de mise à niveau du secteur industriel.

Ces prévisions prennent en considération, également, l'évolution attendue de certains secteurs tournés vers l'exportation, en relation avec la reprise de l'activité économique mondiale dans certains pays et surtout ceux de l'Union européenne.

Ainsi, le taux de croissance dans le secteur des industries manufacturières a été fixé à 5.7%, incluant une augmentation de 6% dans le secteur des industries alimentaires en rapport avec l'évolution de la production d'huile d'olive qui atteindra 200 mille tonnes contre 180 mille tonnes en 1999 et une croissance respective de 6.5% dans le secteur des industries mécaniques et électriques et de 5.5% dans le secteur des textiles et cuir et ce, en relation, notamment, avec la relance des exportations de ces deux secteurs suite au ralentissement enregistré en 1999.

9. En ce qui concerne le **secteur des industries non manufacturières**, le taux de croissance atteindrait 3.9% à prix constants contre 3.8% attendu pour l'année 1999. Cette croissance suppose une baisse de la production de pétrole qui atteindra 3727 mille tonnes contre 3875 mille tonnes en 1999 consécutive à la réduction de la production des champs d'El borma (864 mille tonnes contre 940 mille tonnes en 1999) et Sidi El Kilani (538 mille tonnes contre 610 mille tonnes en 1999) tandis que l'augmentation de la valeur ajoutée du secteur de l'électricité continue à un rythme rapide estimé à 8.4% contre 7.6% en 1999. Cette augmentation s'appuie sur le renforcement des capacités de production de la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz grâce à la réalisation d'importants projets au cours des années écoulées.
10. **Le secteur des services** connaîtra, de son côté, une évolution remarquable reflétant l'intérêt dont bénéficie ce secteur eu égard à son rôle dans l'accélération attendue de la croissance et l'intensification des créations d'emploi et compte tenu des potentialités et des opportunités dont recèle le pays de par sa position géographique et la disponibilité d'une main d'oeuvre qualifiée. C'est dans cette optique que s'inscrivent les diverses études réalisées ou celles qui sont en cours de réalisation visant à renforcer l'ouverture de ce secteur sur l'extérieur aussi bien dans le cadre de l'Accord d'association avec l'Union européenne que dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce.

A cet effet, plusieurs mesures importantes ont été mises en oeuvre afin d'assurer la mise à niveau du secteur des services et qui concernent, notamment, la modernisation du cadre juridique, l'octroi d'incitations afin de promouvoir l'investissement et renforcer la formation et le recyclage.

L'objectif de croissance de ce secteur a été fixé à 7.7% en 2000 contre 6.8% en 1999. Cet objectif se base sur l'accélération de la croissance de la valeur ajoutée dans le secteur des communications au taux de 22% et ce, en rapport avec les mesures et les programmes mis en oeuvre dans ce secteur permettant la diversification des services de communication, essentiellement les services du téléphone cellulaire, à travers l'instauration du réseau numérique d'une capacité initiale de 50 mille abonnés ainsi que les services à valeur ajoutée élevée et ce, outre le relèvement du taux de couverture et l'augmentation du nombre des abonnés au réseau internet, suite aux mesures initiatives promulguées en faveur des établissements bancaires, universitaires, éducatifs et culturels.

L'évolution du secteur des services se base, également, sur une croissance de la valeur ajoutée dans les secteurs du transport et du tourisme au taux de 6%, renforçant les résultats positifs enregistrés en 1999 et prenant en considération la nécessité de renforcer la flotte du transport aérien et maritime et d'améliorer le rendement des services fournis dans les ports et ce, outre l'intérêt accordé au secteur du tourisme afin de diversifier davantage le produit touristique et relever la rentabilité du secteur. A cet effet, l'on a procédé à l'instauration des fondements du tourisme culturel et environnemental, à la réalisation de casinos et de ports de plaisance et à la création d'unités hôtelières dans le cadre du système de "time-share" et d'unités de thalassothérapie, et ce outre les diverses mesures mises en oeuvre, telles que l'instauration du système de vente aux non résidents avec restitution du montant de la TVA, ce qui est de nature à inciter les touristes à consommer davantage de produits tunisiens.

11. Le tableau suivant récapitule les taux de croissance attendus pour les différents secteurs et leur contribution à la croissance du PIB :

(%)	1999		2000	
	Taux de croissance	Contribution à la crois.	Taux de crois.	Contribution à la crois.
Agriculture et pêche	11.0	1.5	3.5	0.6
Industries alimentaires	11.0	0.3	6.0	0.2
Industries manufac. non alimentaires	4.9	0.7	5.6	0.8
Industries non manufacturières	3.8	0.5	3.9	0.4
Services	6.8	2.4	7.7	2.7
Autres activités	-	0.8	-	1.3
Produit Intérieur Brut	6.2	6.2	6.0	6.0

Compte tenu de cette évolution du PIB, le taux de croissance moyen pour les quatre premières années d'exécution du plan (1997-2000) atteindra 5.5% contre 5.8% prévu. Sachant que la productivité globale des facteurs de production contribuera à raison de 36.5% à la réalisation du taux moyen attendu contre 40% prévu dans le IXème Plan. Cette amélioration résulte, notamment, des mesures adoptées visant la mise à niveau des unités de production ainsi que de la diversification des services rendus au profit de l'entreprise.

L'évolution de l'investissement

12. L'investissement constitue la base essentielle de l'action de développement et un moyen adéquat pour réaliser les objectifs assignés à travers la diversification de la production, la mise à niveau de l'économie et la maîtrise des technologies nouvelles et, par là même, la préparation de l'économie à s'adapter aux impératifs de la mondialisation avec ce qu'elle implique en matière de capacité à affronter la concurrence.

De ce fait, l'investissement bénéficie d'un intérêt particulier qui apparaît à travers, notamment, la diversité des mesures mises en oeuvre en vue d'améliorer l'environnement global de l'investissement et, particulièrement, celles ayant trait à la réduction du coût de l'investissement, l'aménagement des zones industrielles, l'appui aux jeunes promoteurs et aux petites et moyennes entreprises et la modernisation des mécanismes de financement et leur adaptation aux différentes catégories d'investissement et aux spécificités des régions d'implantation.

En effet, la période écoulée a été marquée par la mise en application de ces différentes mesures, de manière à assurer un environnement adéquat qui incite le secteur privé à investir davantage. Ce qui permet de s'approcher des objectifs fixés, d'autant plus que les négociations sociales ont été achevées et les orientations pour le prochain quinquennat ont été fixées. Ces dernières englobent des objectifs ambitieux qui nécessitent la conjugaison des efforts de tous les intervenants aussi bien l'Administration que les organismes de production, le secteur bancaire et autres.

Sur cette base, le schéma de développement pour l'année 2000 comporte une augmentation de l'investissement au taux de 10%, renforçant l'évolution remarquable de l'investissement en 1999 (15.2%) ce qui permet, la réalisation d'un taux d'investissement de l'ordre de 26% du PIB contre 25.9% attendu pour l'année 1999 et 24.6% réalisé en 1998.

Ce taux sera atteint grâce, essentiellement, à l'avancement dans la réalisation des grands projets dans le secteur agricole et des programmes de mise à niveau du secteur industriel, outre l'amélioration des capacités de production dans le secteur des services; ce qui permettra de renforcer la part du secteur privé qui augmentera de 50.5% en 1999 à 52.5% en 2000.

13. Le volume d'investissement estimé à 7095 MD se répartit entre les différents secteurs de la manière suivante :

Investissement	Réalizations 1998		Réalizations attendus 1999		Prévisions 2000	
	(MD)	(%)	(MD)	(%)	(MD)	(%)
Agriculture et pêche	824.3	14.7	854.0	13.3	950.0	13.4
Industries manufacturières	829.8	14.8	880.0	13.6	960.0	13.5
Industries non manufact.	758.0	13.6	743.7	11.5	954.0	13.5
Services	2589.4	46.3	3282.3	50.9	3451.0	48.7
dont : Transport	(708.0)	(12.7)	(1170.0)	(18.2)	(1080.0)	(15.2)
Communications	(240.0)	(4.3)	(318.0)	(4.9)	(400.0)	(5.6)
Tourisme	(329.0)	(5.9)	(338.0)	(5.2)	(345.0)	(4.9)
Equipements collectifs	590.2	10.6	690.0	10.6	780.0	11.0
Total :	5591.7	100.0	6450.0	100.0	7095.0	100.0

14. L'investissement dans le secteur de l'agriculture augmentera au taux de 11.2% contre 3.6% en 1999, son volume atteindra 950 MD. Cette évolution se base, essentiellement, sur la poursuite des projets et des programmes du secteur public relatifs aux travaux forestiers et aux pâturages, à la conservation des eaux et du sol et des ressources naturelles et à la réalisation de 84 puits profonds et 113 points de contrôle ainsi qu'un nouveau programme d'alimentation en eau potable pour 67 mille habitants dans les régions rurales et ce, outre la poursuite de la réalisation des programmes de développement agricole intégré et les projets d'amélioration de la gestion des ressources naturelles dans plusieurs gouvernorats.

La croissance de l'investissement dans le secteur agricole se base, également, sur le développement de l'investissement privé qui croîtra au taux de 11.5%, sa part dans le total des investissements prévus atteindra 51%. Cette évolution résultera, notamment, des différentes mesures mises en oeuvre et particulièrement, celles relatives à l'annulation ou au rééchelonnement de certaines dettes et la promulgation de plusieurs incitations à l'investissement surtout dans le cadre de l'exécution des programmes sectoriels. Ceci à côté des encouragements accordés à l'implantation dans les zones de développement régional et des zones prioritaires de développement régional et l'octroi de primes spécifiques dans le cadre du développement de l'agriculture biologique et autres.

15. Le volume des investissements dans le **secteur des industries manufacturières** atteindra, de son côté, 960 MD ; soit une augmentation de 9.1% par rapport à l'année 1999, étant signaler, que le rythme des investissements s'est ralenti en 1999 pour se limiter à environ 6.0% contre 14.4% en 1998. Cette augmentation se base, essentiellement, sur l'avancement du programme de mise à niveau du secteur industriel qui a couvert à fin septembre 1999 environ 530 entreprises, avec un montant global d'investissement estimé à 1098 MD.

Cette augmentation prend, également, en considération les efforts déployés en vue de soutenir les entreprises à travers le renforcement de l'encadrement technique, l'amélioration de la qualité et de la formation professionnelle, la mise à la disposition des investisseurs de terrains aménagés et l'amélioration de l'environnement de l'investissement d'une manière générale, surtout après la promulgation des textes d'application afférents aux différentes mesures annoncées au cours des mois précédents en vue de promouvoir l'investissement dans ce secteur.

Cette augmentation concernera, essentiellement, le secteur des industries mécaniques et électriques (11.1%). Il est à signaler, que ce dernier commence à enregistrer un afflux croissant des investisseurs étrangers surtout dans le domaine de la production des composants automobiles et des câbles ainsi que le secteur des matériaux de construction (15.4%). Les investissements du secteur des textiles et cuir augmenteront au taux de 6.0%, après la baisse enregistrée en 1999; sachant que ce secteur connaît des mutations profondes internes et externes compte tenu de l'avancement enregistré au niveau de sa libéralisation aussi bien dans le cadre de l'instauration de la zone de libre échange avec l'Union européenne ou sur le plan international dans le cadre du démantèlement progressif des accords multifibres et ce, outre la concurrence vive qu'affronte ce secteur en raison de l'évolution technologique et de l'adoption par les pays du Sud Est asiatique et ceux d'Europe orientale de politiques concurrentielles d'envergure.

16. Les investissements dans le secteur **des industries non manufacturières** sont estimés à 954 MD, soit une augmentation de 28.3% en comparaison avec le niveau attendu pour l'année 1999. L'augmentation concernera, essentiellement, le secteur des hydrocarbures dont les investissements atteindront 239 MD contre 247.8 MD en 1999, parmi lesquels un montant de 130 MD sera destiné à la recherche et l'exploration, comportant le forage de 12 puits exploratoires et un montant s'élevant à 100 MD pour le développement des champs et surtout le champ d'Echergui (20MD) et Franig.

L'augmentation concerne, également, le secteur de l'électricité dont les investissements atteindront 470 MD contre 273MD en 1999 en rapport, notamment, avec l'avancement des projets de transport de l'électricité et la réalisation de la centrale électrique de Radès dans le cadre de la concession.

17. Les investissements dans le **secteur des services** croîtront au taux de 5.0% contre 26.0% en 1999 pour atteindre 3451 MD en 2000. Ce ralentissement est imputable, notamment, à la légère régression enregistrée dans le secteur du transport (1080 MD en 2000 contre 1170MD en 1999) suite à l'augmentation remarquable enregistrée en 1999 résultant de l'acquisition d'équipements pour le transport aérien et maritime (cinq avions et un navire pour un montant de 375 MD)

Le volume des investissements du secteur du transport attendu pour l'année 2000 inclut, également, l'acquisition de sept avions dont six avions au profit de Tunis-air pour un montant global estimé à 230MD et un avion au profit de la Société « Nouvel air ». Il prend, aussi, en compte les projets et les programmes destinés au renforcement de l'infrastructure routière et qui concernent, notamment, le démarrage des travaux de réalisation de l'autoroute Tunis-Bizerte, le renforcement et l'aménagement du réseau des routes classées, le développement du réseau régional des routes, l'aménagement des pistes agricoles et autres.

Le volume des investissements dans le secteur des services comporte, également, une augmentation des investissements du secteur touristique (345MD contre 338MD en 1999), ce qui permettra la réalisation de 8000 lits, relevant de la sorte, la capacité d'hébergement à 201 mille lits à fin 2000. Ceci outre la poursuite du renforcement du secteur des communications à travers la réalisation d'importants projets relatifs, essentiellement, à l'élargissement du réseau téléphonique la réalisation d'un deuxième réseau du téléphone cellulaire avec la participation du secteur privé et la poursuite des efforts afin de répondre aux besoins sans cesse croissants en ce qui concerne le réseau de l'Internet. Les investissements dans le secteur des communications atteindront 400MD contre 318MD attendus pour cette année.

L'emploi

18. Sur la base de la croissance attendue du PIB et de l'investissement, les créations d'emploi pour l'année 2000 sont estimées à 67 mille emplois, représentant environ 94% de la demande additionnelle contre des créations d'emploi attendus pour l'année 1999 dépassant probablement le niveau prévu (63 mille emplois). Ces créations d'emploi concernent, notamment, le secteur des services et les industries manufacturières qui contribueront à la création de, respectivement, 45 mille et 19 mille emplois.

Cette évolution met en exergue l'intérêt dont bénéficie l'emploi et surtout l'emploi des jeunes et des diplômés de l'enseignement supérieur et qui apparaît à travers, notamment, la diversité des mesures promulguées à cet effet et, notamment celles relatives aux modalités et aux programmes de financement et ce, outre la création du Fonds national de l'emploi 21-21 annoncé par Monsieur le Président de la République et qui vise, essentiellement, le renforcement de l'emploi des **jeunes qui éprouvent** des difficultés à s'intégrer dans la sphère économique, le financement de programmes spécifiques destinés à appuyer l'action de développement, la création d'espaces pour les métiers, l'identification de petits projets et le renforcement des spécialisations et des nouveaux métiers.

Par ailleurs, l'effort se poursuivra en vue de renforcer la formation professionnelle, diversifier les spécialisations et promouvoir les différentes catégories de formation et ce, outre l'exécution de programmes spécifiques dans le cadre de l'encouragement à l'emploi des jeunes, la mise à niveau et l'intégration professionnelle ainsi que les programmes de développement régional afin de faciliter l'intégration des demandeurs d'emploi dans la vie active et réduire, par là même, les pressions sur le marché de l'emploi.

Les paiements extérieurs

19. L'année 1999 a été marquée par la réduction des tensions exercées sur les paiements extérieurs. En effet, le déficit commercial a régressé en dépit de la décélération du rythme des exportations de biens suite à la contraction de la demande mondiale pour certains produits exportés. Ceci est imputable, notamment, à l'amélioration des termes de l'échange consécutive à la baisse des prix à l'importation surtout pour les céréales et certaines matières premières.

Parallèlement, l'année 1999 s'est caractérisée par une évolution remarquable de l'activité touristique. En effet, les nuitées ont enregistré une augmentation au taux de 15% durant les neuf premiers mois contre 3.6% pour la même période de l'année 1998. Les recettes touristiques croîtront au taux de 11% pour atteindre 1900MD pour l'ensemble de l'année. De ce fait, le déficit courant sera contenu dans les limites de 2.9% du PIB contre 4.1% selon les prévisions du Budget économique 1999.

20. Par ailleurs, l'année 1999 a enregistré le renforcement de la part des emprunts à long terme grâce à la conclusion de deux importants emprunts auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement pour un montant de 360MD environ dans le cadre de l'approfondissement des réformes visant l'amélioration de la compétitivité de l'économie tunisienne. La première tranche de ces deux prêts d'un montant équivalant à 180MD a été déboursé en plus de l'accélération de l'utilisation de plusieurs autres emprunts suite au suivi continu dont a bénéficié cette catégorie de prêts.

L'année 1999 a été marquée, également, par une dynamique remarquable au niveau des investissements étrangers dans le secteur des industries manufacturières et, notamment les industries mécaniques et électriques et le secteur de l'énergie suite à la signature des contrats relatifs à la réalisation de la centrale électrique de Radès pour la production de l'électricité dans le cadre de la concession. Les investissements étrangers et les participations, compte non tenu des recettes provenant des privatisations, atteindront environ 550MD contre 433.3MD en 1998, soit une augmentation au taux de 24.1% d'une année à l'autre.

Un emprunt obligataire sur le marché européen a également été contracté, durant l'année 1999, d'un montant équivalent à 283MD à des conditions favorables ; sachant, toutefois, que la Tunisie n'a pas eu recours au Marché financier international en 1998 en raison des conditions contraignantes qui prévalaient durant cette année.

Globalement, les opérations avec l'extérieur dégageront un excédent de l'ordre de 335MD contre un déficit de 212.7MD en 1998, permettant l'augmentation des réserves de change qui représenteront pas moins de 2.8 mois d'importation contre 2.6 mois en 1998.

21. Le schéma de développement pour l'année 2000 s'appuie sur la préservation de ces résultats positifs et le maintien du déficit courant au même niveau attendu pour l'année 1999, soit 2.9% du PIB, réduisant, ainsi, les besoins de financement extérieur d'autant plus que l'année 2000 sera marquée par le remboursement de deux importants emprunts sur le Marché obligataire japonais d'un montant équivalent à 40 Milliards de yens soit 450MD environ.

Les informations disponibles sur les perspectives d'évolution de l'environnement économique international indiquent une accélération de la croissance surtout dans les pays partenaires se traduisant par une augmentation de la demande mondiale, ce qui offre des opportunités plus larges de développement des exportations tunisiennes.

Cependant, l'environnement international se caractérise, d'une part, par l'exacerbation de la concurrence et, d'autre part, par une augmentation prévisible des prix mondiaux de plusieurs matières premières de base à l'instar du pétrole. De ce fait, la réalisation des objectifs en matière de paiements extérieurs constitue un défi et nécessite l'intensification des efforts pour promouvoir les exportations, d'autant plus que les principaux secteurs exportateurs tels que le secteur des textiles et cuir et les industries mécaniques et électriques enregistrent, actuellement, un ralentissement du rythme de leur exportation.

Les prévisions pour l'année 2000 s'appuient sur une croissance des exportations et des importations de biens et services au même taux, (8.5% aux prix courants) contre un taux de 7.9% pour les importations et 8.6% pour les exportations attendus pour l'année 1999. Cette évolution se base, notamment, sur le rendement des importantes mesures mises en oeuvre pour promouvoir les exportations, permettant l'augmentation de la valeur ajoutée provenant des exportations et le renforcement de la part de la Tunisie sur les marchés extérieurs. Cette évolution prend, également, en considération les besoins en importations et l'évolution des prix sur les marchés internationaux.

22. Le schéma de développement pour l'année 2000 se base, également, sur l'augmentation des entrées de capitaux extérieurs qui atteindront environ 2732MD contre 2380MD attendus pour cette année. Cette évolution se base, essentiellement, sur l'intensification des investissements étrangers et des participations qui atteindront 700MD contre 550MD attendus pour l'année 1999 et ce, en rapport, notamment, avec la concrétisation des opérations de privatisation des cimenteries, d'une part, et l'avancement dans la réalisation de la centrale électrique de Radès dans le cadre de la concession, d'autre part, outre la poursuite de l'intensification des investissements étrangers dans le secteur des industries manufacturières.

L'équilibre des paiements extérieurs pour l'année 2000, se base, également, sur l'augmentation des crédits financiers en rapport avec la couverture des besoins du Budget de l'Etat et le remboursement de deux emprunts obligataires contractés auprès du Marché financier japonais (450 MD). Les crédits commerciaux et financiers atteindront, de ce fait, 1100MD contre 930MD attendus pour l'année 1999.

Les tirages au titre des emprunts publics contractés dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale s'établiront à 800MD, comme ce fut le cas en 1999, comportant des tirages d'un montant de 180MD au titre de la deuxième tranche des deux crédits pour l'amélioration de la compétitivité de l'économie de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement et nécessitant une accélération de l'utilisation de la totalité des crédits contractés et surtout ceux destinés aux projets agricoles, à la construction des routes, à l'éducation, à l'enseignement supérieur, à la formation professionnelle...etc.

Cependant, et en dépit de cet afflux des capitaux extérieurs, les indicateurs de la dette demeureront à des niveaux tolérables, en deçà des prévisions du Plan, puisque le coefficient de service de la dette atteindra 18.6% contre 19.1% prévu dans le Plan.

Les équilibres financiers intérieurs

23. Les équilibres financiers intérieurs arrêtés pour l'année 2000 contribueront de leur part, à la concrétisation des objectifs définis dans le cadre du schéma de développement, notamment, ceux relatifs à la préservation de la pérennité des paiements extérieurs et à la maîtrise de l'inflation, à côté du soutien de l'effort de développement. Ces équilibres assureront en effet, un climat propice pour stimuler l'initiative et promouvoir l'investissement que ce soit par le renforcement des interventions de l'Etat en matière de mise en place d'une infrastructure moderne et la consolidation des acquis sociaux ou par la modernisation du système bancaire via le développement de nouveaux produits d'épargne pour assurer un financement adéquat de l'activité économique.

En ce qui concerne les finances publiques, les prévisions établies pour l'année 2000 sous-tendent une évolution du budget de l'Etat au même rythme que la croissance du produit intérieur brut aux prix courants.

Le volume du budget de l'Etat a été ainsi fixé à 10510 MD, soit une augmentation de 920 MD et un taux d'accroissement de 9.6% en comparaison avec les prévisions de la loi de finances pour la gestion 1999. Le financement de ce volume d'interventions suppose la mobilisation d'un montant de recettes propres équivalent à 6580 MD et le recours aux ressources d'emprunt pour 3930 MD ce qui représente respectivement 62.6% et 37.4% de l'ensemble des ressources.

24. Les prévisions relatives aux recettes propres se basent sur une évolution des recettes fiscales de l'ordre de 8.5%, par rapport aux prévisions de la loi de finances de 1999 pour atteindre 5624 MD et 20.6% du PIB. La réalisation de ce niveau suppose l'introduction de nouvelles mesures fiscales pour compenser la moins-value attendue de la poursuite de l'exécution du programme de démantèlement tarifaire estimée à 50 MD.

Les prévisions des recettes propres se basent, également, sur la mobilisation d'un montant de 956 MD de recettes non fiscales dont 150 MD au titre des recettes de privatisation, 180 MD au titre des revenus pétroliers et de la redevance gaz, 172 MD provenant des revenus des participations (bénéfices et excédents des entreprises publiques) et 110 MD sous forme de recouvrement de prêts (intérêts et principal) accordés aux entreprises publiques.

Les ressources d'emprunt ont été arrêtées de leur côté, à 3930MD, soit une augmentation de 525 MD en comparaison avec les prévisions de la loi de finances de 1999. Ce montant a été fixé compte tenu des besoins de remboursement du principal de la dette publique estimés à 3180 MD et la limitation du déficit budgétaire à 2.7% du PIB, contre 2.8% prévus et 3.6% attendus pour l'année 1999.

25. Au chapitre des dépenses, la répartition des crédits se caractérise par l'affectation d'une enveloppe de 4050MD aux paiements du service de la dette publique et par la réservation de 6460 MD pour le reste des interventions. Sachant que la ventilation de ce dernier montant a été effectuée selon une démarche qui consiste en même temps à assurer le fonctionnement normal des services publics, à couvrir l'impact financier de la dernière augmentation des salaires et à honorer les engagements antérieurs, outre la poursuite de l'exécution des programmes et projets de développement et l'allocation d'importants crédits aux programmes et projets nouveaux.

26. A cet effet, un crédit de 4347MD a été alloué aux dépenses de gestion, soit un accroissement de 243 MD et 5.9% au regard des prévisions de la loi de finances de 1999. Cet accroissement résulte principalement de l'évolution des crédits consacrés aux traitements et salaires qui augmenteront d'environ 230.8 MD, soit un taux de 7.9% par rapport aux prévisions de 1999. Ce montant recouvre 117MD au titre de l'impact financier du programme d'augmentation des salaires pour les agents de la fonction publique.

L'accroissement des dépenses de gestion est dû, également, à la progression des dépenses de matériel de l'ordre de 3.8%, ce qui permettra d'éviter l'accumulation des arriérés des services publics au titre de la consommation de carburant, d'électricité et d'eau. En revanche les crédits affectés aux interventions publiques enregistreront une augmentation légère ne dépassant pas 2.9% à cause de la régression des crédits inscrits au titre de la compensation en rapport avec l'évolution des prix internationaux des produits importés tels que les céréales, les huiles végétales et autres.

27. Pour ce qui est des dépenses de développement, un crédit de 2113MD leur a été alloué, contre 1939MD prévus par la loi de finances pour la gestion 1999, soit un écart de 174 MD et un taux d'accroissement de 9%.

Ces dépenses se caractérisent par l'allocation de près de 923MD à la poursuite de l'exécution des projets et programmes en cours, l'augmentation du volume des crédits destinés au financement des projets et programmes nouveaux au taux de 10.7% pour atteindre 837MD eu égard aux exigences de réalisation des projets et programmes engagés dans le cadre du IXème plan, outre l'affectation d'une enveloppe de 353MD au financement des interventions des fonds du trésor dont 60MD seront affectés au profit du fonds de promotion de l'emploi (21-21) annoncé par le chef de l'Etat dans son programme électoral.

28. Pour ce qui est de l'équilibre monétaire et financier, les prévisions arrêtées pour l'année 2000 se basent sur la poursuite d'une politique monétaire ayant pour objectifs la maîtrise de la liquidité, en vue de renforcer les résultats probants enregistrés en matière d'inflation, de mobiliser davantage les ressources d'épargne et optimiser leur affectation pour le financement de l'économie.

29. L'équilibre financier pour l'année 2000 sera, ainsi, marqué par un accroissement de la masse monétaire (M2) au taux de 8.5%, en deçà d'un point par rapport au taux de croissance du PIB aux prix courants (9.6%) et par une baisse de l'encours des bons de trésor après l'émission des bons de trésor assimilables.

La progression de la masse monétaire M2 suppose en particulier l'évolution des disponibilités quasi-monétaires de l'ordre de 11.6% d'une année à l'autre, grâce à l'amélioration de la mobilisation de l'épargne, et la limitation de l'accroissement des disponibilités monétaires au niveau de 4.5% seulement ce qui est de nature à permettre une plus grande maîtrise de la liquidité.

En outre, l'équilibre financier sera caractérisé par la poursuite de l'amélioration des ressources stables du système financier grâce à la progression soutenue des ressources propres estimées à 13% ainsi qu'à l'augmentation des ressources spéciales au taux de 9% par rapport aux résultats attendus de 1999.

30. S'agissant des emplois du système financier, les prévisions ont été établies sur la base d'une progression des concours à l'économie de l'ordre de 10.5% d'une année à l'autre, notamment, les crédits à moyen et long termes et les participations qui augmenteront de 12% et ce pour accompagner l'expansion attendue de l'activité économique en général et l'investissement en particulier. Ceci, à côté de la poursuite du renforcement des créances nettes sur l'extérieur en rapport avec l'amélioration attendue des avoirs nettes en devises. Par contre, les créances nettes sur l'Etat connaîtront une régression du fait de l'orientation du financement du déficit budgétaire principalement vers les bons de trésor assimilables.
31. La politique monétaire et financière préconisée pour l'année prochaine, et l'évolution retracée pour le budget de l'Etat contribueront à la poursuite de la maîtrise de l'inflation et la limitation de l'évolution des prix à des niveaux ne dépassant pas 3% comme en 1999, soit des niveaux inférieurs aux prévisions du Plan et garantissant l'affermissement de la compétitivité des produits nationaux.

SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE 1999 & 2000

	Réalizations 1998		Prévisions actualisées 1999			Prévisions 2000	
	IXème Plan	Réalisations	IXème Plan	B.E 1999	Prévisions actuelles	IXème Plan	Prévisions actuelles
Croissance du PIB	5,9	5,0	6,5	6,3	6,2	6,7	6,0
Agriculture et pêche	6,5	-1,0	4,0	8,0	-11,0	7,9	3,5
Ind. manufacturières	6,0	3,7	6,7	6,8	6,0	7,8	5,7
Ind. manif. non alimentaires	6,5	5,8	6,9	5,8	4,9	7,8	5,6
dont : Textiles	7,0	6,0	7,5	6,0	5,0	8,5	5,5
Ind. non manufacturières	3,5	6,4	6,0	4,7	3,8	0,4	3,9
Services	6,6	6,6	7,3	7,0	6,8	8,3	7,7
dont : tourisme	5,5	4,9	5,5	5,5	7,5	6,0	6,0
PIB hors agriculture	5,8	5,9	6,9	5,8	5,5	6,5	6,4
Taux d'inflation							
Indice du PIB	3,9	3,4	3,5	3,7	3,5	3,7	3,3
Indice des prix à la consommation	3,7	3,1	3,6	3,6	3,0	3,5	3,0
Consommation	5,1	5,0	5,7	5,7	5,9	5,9	5,9
Investissement et épargne							
volume d'investissement (MD)	5900,0	5591,7	6613,0	6465,0	6450,0	7405,0	7095,0
en % du PIB	25,7	24,6	26,2	25,8	25,9	26,4	26,0
Taux d'épargne (en % du PNB)	23,9	25,1	24,7	25,4	25,9	26	26,0
Mouvements extérieurs (%)							
Acct. des exp. de biens et services (1)	6,5	3,9	6,5	5,8	4,2	5,3	4,6
Acct. des imp. de biens et services (1)	6,3	4,2	6,4	6,4	6,4	5,9	4,7
Déficit courant (MD)	634,8	774,0	651,5	1041,3	728,0	690,6	783,5
en (%) du PIB	2,8	3,4	2,6	4,1	2,9	2,5	2,9
Taux d'endettement	48,5	47,3	46,1	48,1	47,7	43,4	45,2
Coeff. de service de la dette	2060,0	1791,2	2130,0	1995,0	1935,0	2535,0	2380,0
en % des recettes courantes	18,7	16,5	17,5	16,5	16,4	19,1	18,6
Budget général de l'Etat							
Recettes propres et dons (MD)	5722,0	6107,7	6223,0	6185,0	5963,0	6753	6580,0
Variation (%)	7,4	17,6	8,8	8,1	-2,4	8,5	10,3
Dépenses (MD)	8672,0	8726,0	9405,0	9590,0	9590,0	10916,0	10510,0
Variations (%)	6,5	4,6	8,5	9,9	9,9	16,1	9,6
Déficit budgétaire (MD)	690,0	306,9	720,0	718,0	910,0	700,0	750,0
en % du PIB	3,0	1,4	2,8	2,8	3,6	2,5	2,7

(1) Aux prix constants de 1990

CHAPITRE II

LES PAIEMENTS EXTERIEURS

1. L'année 1999 a été marquée par l'allègement des pressions sur les paiements extérieurs et ce, en dépit du ralentissement du rythme des exportations de biens, notamment, celles relatifs au secteur du textile et cuir ainsi que celui des industries mécaniques et électriques en relation avec le fléchissement de la demande mondiale pour certains produits sous l'influence de la crise financière internationale dans les pays du sud est asiatique et dans d'autres pays. En effet, cette évolution est due, essentiellement, à la détérioration des prix des produits importés, notamment, les céréales et les matières premières ce qui a entraîné une amélioration des termes de l'échange et par conséquent a limité le déficit commercial.

Cette évolution des échanges de biens a été accompagnée par la reprise remarquable qu'a connue l'activité touristique ; le nombre de nuitées a augmenté de 15% durant les neuf premiers mois de cette année contre 3.6% seulement durant la même période de l'année 1998.

Sur cette base, les exportations de biens et services augmenteraient, durant l'année 1999 de 8.6% aux prix courants contre 7.9% pour les importations ce qui permettrait de limiter le déficit courant à environ 728 MD, soit 2.9% du PIB, contre 1041.3 MD et 4.1% du PIB prévus dans le budget économique de 1999.

En outre, l'année 1999 a été caractérisée au niveau des opérations en capital avec l'extérieur, par l'intensification des efforts pour mobiliser des ressources à long terme sous forme d'emprunts publics, notamment, dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale en relation, aussi bien, avec l'utilisation rationnelle des prêts déjà existants, ainsi que des nouveaux prêts à contracter avec la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement dans le cadre du renforcement de la compétitivité de l'économie tunisienne. Par ailleurs, la mobilisation de ressources sous forme d'investissement direct étranger connaît, désormais, une évolution remarquable et un afflux croissant d'investisseurs, notamment, dans le secteur des industries manufacturières.

De même, l'année 1999 a connu la mobilisation d'un nombre important de crédits commerciaux et financiers, essentiellement, les emprunts obligataires mobilisés sur le marché européen d'un montant de 283 MD à des conditions favorables.

Compte tenu de ce qui précède, l'ensemble des opérations avec l'extérieur durant l'année 1999 engendrerait une augmentation des réserves de change d'environ 335 MD. Ces réserves permettront de couvrir d'ici la fin de l'année, un niveau de 2.8 mois d'importations contre 2.6 mois d'importations en 1998.

2. Afin de consolider les résultats enregistrés, le schéma de développement pour l'année 2000 s'appuie sur une augmentation de 8.5%, aux prix courants, aussi bien des exportations que des importations de biens et services. Ceci permettrait, de limiter le déficit courant à environ 783.5MD, soit 2.9% du PIB. A ce stade, il importe de noter que ce taux correspond au niveau attendu pour l'année 1999 et reflète ainsi le souci majeur de préserver l'équilibre des paiements extérieurs.
3. Le financement de ce déficit compte tenu du remboursement du principal de la dette et de l'augmentation des réserves de change d'environ 275 MD, nécessite l'intensification des efforts afin de mobiliser des ressources à long terme et de dons. Ceci outre les efforts déployés pour renforcer les investissements étrangers qui atteindraient 170 MD, soit une augmentation de 150 MD par rapport aux investissements qui sont, d'ores et déjà, mobilisés en 1999, vue l'accélération de l'exécution des opérations de la privatisation.

En outre, il est impératif de déployer davantage d'efforts pour mobiliser des crédits commerciaux et financiers d'un montant de 1100 MD dont la partie la plus importante sera sous forme d'emprunts mobilisés sur le marché financier, étant signalé que l'année 2000 enregistrerait, également, le remboursement en bloc de deux emprunts obligataires mobilisés sur le marché japonais d'un montant d'environ 450 MD.

Sur cette base, l'amélioration des indicateurs de la dette extérieure se poursuivrait . En effet, le taux d'endettement atteindrait 45.2% du revenu national disponible contre 47.7% attendu en 1999 et le coefficient du service de la dette se limiterait à environ 18.6% des recettes courantes, prenant en considération le remboursement des deux emprunts obligataires programmés durant l'année 2000.

4. Le tableau suivant montre l'évolution des différents indicateurs des paiements extérieurs :

	1998	1999	2000
Exportations de biens et services (%)			
à prix courants	5.0	8.6	8.5
à prix constants	3.9	3.7	4.6
Importations de biens et services (%)			
à prix courants	6.9	7.9	8.5
à prix constants	4.2	5.9	4.7
Déficit courants (MD)	-774	-728	-783.5
en % du PNB	3.4	2.9	2.9
Variation des réserves de change (MD)	-212.7	335	275
Encours de la dette (MD)	10718	11890	12325
Taux d'endettement (%)	47.3	47.7	45.2
Service de la dette	1791.2	1935	2380
(%) des recettes courantes	16.5	16.4	18.6

Les échanges de biens et services et les opérations courantes avec l'extérieur

5. Les exportations de biens ont enregistré, durant les neuf premiers mois de l'année 1999, une augmentation de 8.7% aux prix courants. Cette évolution est imputable, essentiellement, à l'amélioration remarquable des exportations de produits agricoles et agro-alimentaires, notamment, l'huile d'olive. Cependant, une baisse du rythme de l'évolution de certains secteurs d'exportation a été enregistrée, essentiellement, pour le secteur du textile et cuir et celui des industries mécaniques et électriques.

Par ailleurs, cette évolution est due, essentiellement, à la baisse de la demande mondiale et à la vive concurrence de la part des pays de l'Europe de l'Est qui constituent, désormais, une destination privilégiée pour les investisseurs étrangers et ce, eu égard, aux avantages comparatifs qu'elles offrent, au niveau de la main d'oeuvre, de l'infrastructure, ainsi que la proximité géographique.

Sur cette base, les exportations de biens augmenteraient au cours de l'année 1999 de 7.9% aux prix courants contre 6% enregistrés en 1998. Les exportations de services enregistreraient de leur côté, une évolution substantielle de 10.6% aux prix courants. Cette amélioration est imputable, essentiellement, au regain d'activité du secteur touristique qui a enregistré une croissance du nombre de nuitées de 15% durant les neuf premiers mois de cette année et qui évolueraient, éventuellement, de 13% au cours de l'année 1999. Ceci, outre l'évolution remarquable qu'a connu le secteur du transport surtout après sa mise à niveau et le renforcement, aussi bien, de la flotte maritime qu'aérienne.

Par conséquent, les exportations de biens et services augmenteraient durant l'année 1999 de 8.6% aux prix courants et 3.7% aux prix constants contre respectivement 5% et 3.9% enregistrés en 1998.

6. Les prévisions de l'année 2000 se basent sur une croissance des exportations de biens et services de 8.5% aux prix courants et 4.6% aux prix constants. Cette évolution s'appuie sur une croissance modérée de la majorité des secteurs, notamment, le secteur énergétique qui enregistrerait une croissance de 14% aux prix courants contre 11.3% enregistré en 1999, et ce compte tenu de l'augmentation des prix du pétrole sur le marché mondial suite à la détérioration des prix durant les deux dernières années.

Le tableau suivant décrit l'évolution des exportations des différents secteurs (aux prix courants) :

	Accroissement (%)				
	1998	1999	2000	99/98	2000/99
Produits agricoles et alimentaires	627	815	820	30	0.6
Phosphate et chimie	881.2	870	895	-1.3	2.9
Pétrole	417.7	465	575	11.3	23.7
Textile et cuir	3289.5	3465	3725	5.3	7.5
Indus.mécaniques et électriques	1043.4	1148	1298	10	12.8
Tourisme	1712.8	1900	2070	10.9	9.0
Transport et assurance	721.9	795	870	10.1	9.4
Autres exportations	944.7	1009.4	1111.2	6.8	9.6
TOTAL	9638.2	10467.4	11361.2	8.6	8.5

7. Les exportations de **produits agricoles et alimentaires** enregistreraient une croissance de 0.6% aux prix courants au cours de l'année 2000 contre une évolution substantielle de 30% attendue pour l'année 1999 imputable, essentiellement, aux chiffres records enregistrés par les ventes de l'huile d'olive atteignant 149.1 MT durant les neuf premiers mois de l'année 1999 et qui atteindraient 170 MT à la fin de cette année, alors qu'elles se limiteraient aux alentours de 140 MT en l'an 2000.

Les résultats enregistrés tout au long des dernières années indiquent que les exportations du secteur sont en relation directe, essentiellement, avec les ventes d'huile d'olive qui sont à leurs tours tributaires aussi bien des facteurs climatiques que du niveau de la production mondiale et celui des stocks.

A cet égard, l'importance de ce secteur requiert, plus que jamais, des efforts considérables vue l'achèvement de l'application de l'accord conclu avec l'Union Européenne après sa prolongation à la fin de l'année 1999, conformément auquel, un quota de 46 mille tonnes d'huile d'olive est exporté annuellement vers les pays de l'Union Européenne à des prix préférentiels.

Par ailleurs, et indépendamment du régime qui sera adopté à partir de l'année 2000 suite au démarrage des négociations, aussi bien avec l'Union Européenne qu'avec l'Organisation Mondiale du Commerce concernant les ventes des produits agricoles, essentiellement, les exportations d'huile d'olive, il est désormais impératif de procurer à la production agricole une valeur ajoutée plus importante, notamment, à travers l'amélioration d'emballage et la mise à niveau des unités de production spécialisées. Aussi, une attention particulière doit être accordée pour faire connaître davantage le produit tunisien et ce, en plus de l'encouragement à l'orientation vers la production de nouveaux produits potentiellement exportables tels que les produits biologiques et autres.

De même, la croissance du secteur s'appuie, également, sur les exportations des agrumes (25 mille tonnes contre 22 mille tonnes attendues en 1999), des dattes (25 mille tonnes soit le même niveau attendu en 1999) ainsi que sur les exportations du secteur de la pêche (15 mille tonnes contre 14 mille tonnes attendues en 1999) du fait que ce dernier est devenu caractérisé par une meilleure organisation ainsi que par le respect des normes requises relatives à l'hygiène et à la qualité à travers les différentes étapes de production.

8. Les exportations des **produits phosphatés et chimiques** connaîtraient, au cours de l'année 2000, une croissance de 2.9% aux prix courants contre un fléchissement de 1.3% en 1999 dû à une baisse des prix mondiaux des produits phosphatés.

Par ailleurs, la croissance prévue en l'an 2000 est imputable à l'évolution positive attendue au niveau du marché mondial des engrais chimiques. Elle s'appuie sur l'amélioration attendue des exportations des engrais, essentiellement, le DAP (760 Mille tonnes en 2000 contre 690 Mille tonnes en 1999).

9. Les prévisions des exportations **du secteur des industries mécaniques et électriques** en l'an 2000 s'appuient, quant à elles, sur une évolution de 12.8% aux prix courants contre 10% en 1999, et ce compte tenu de la reprise de la demande mondiale et du dynamisme que connaît le secteur au niveau de l'investissement direct étranger, notamment, en ce qui concerne les composantes des voitures, les câbles et autres.

En outre, il y a lieu de signaler, qu'une étude se rapportant au secteur des industries mécaniques et électriques a été entamée afin d'améliorer sa compétitivité conformément aux normes internationales surtout en ce qui concerne les appareils électroménagers, les produits ferreux et les moules, puisqu'elles sont considérés comme étant des activités potentiellement exportatrices.

10. Les exportations du **secteur textile et cuir** progresseraient aux taux de 7.5% aux prix courants contre 5.3% attendu 1999. Cette évolution attendue permettrait de préserver la part de ce secteur dans le total des recettes courantes en devises pour la deuxième année consécutive aux environ de 29% contre 30.2% enregistré en 1998.

Toutefois, l'évolution de ce secteur requiert un intérêt particulier vue qu'il souffre encore de certaines difficultés en rapport avec la production, la distribution ainsi que la détérioration du niveau d'encadrement et de celui des équipements. Ceci outre les défis à relever face à la concurrence extérieure accrue qui règne à l'échelle internationale et qui s'accroîtra avec l'avènement du démantèlement de l'accord multifibre en l'an 2005.

Afin de surmonter ces difficultés et pouvoir affronter la concurrence extérieure, un programme d'action a été mis en place jusqu'à l'an 2006. En effet, ce programme s'appuie sur l'instauration de nouvelles mesures relatives à la mise à niveau et la restructuration du secteur tout en accordant un intérêt particulier à la formation professionnelle, à la maîtrise des circuits de distribution ainsi qu'à l'utilisation de la nouvelle technologie d'échange d'information permettant, d'identifier les besoins de la clientèle et de les satisfaire. Ceci en plus de la recherche de plusieurs activités prometteuses dans le secteur en question que l'étude stratégique a d'ores et déjà, dégagée, notamment, l'orientation vers la production des sous-vêtements.

11. Les prévisions du **secteur touristique** en l'an 2000 s'appuient, sur la poursuite de la reprise d'activité enregistrée en 1999. En effet, le nombre des nuitées enregistrerait une croissance de 6% contre 13% attendu pour l'année 1999. Cette croissance permettrait d'augmenter les recettes touristiques pour atteindre 2070 MD soit 16.2% des recettes courantes.

Cette évolution s'appuie sur un taux d'occupation des hôtels de 55.5% contre 54.5% attendu en 1999. Elle suppose, toutefois, en plus de la poursuite de la multiplication des campagnes publicitaires à travers les moyens audio visuel, le renforcement de nouveaux produits touristiques qui concernent, notamment, le tourisme des congrès celui des parcs naturels et des festivals. Ceci outre le développement de nouveaux produits touristiques tels que le tourisme des compagnes, le tourisme thermique, ainsi que la thalassothérapie qui a connu ces dernières années un démarrage remarquable.

Dans le même ordre d'idée, il a été décidé de préparer et d'aménager de nouvelles zones touristiques qui concernent plusieurs gouvernorats. Ces zones seront catégorisées selon la nature du produit touristique : balnéaire, naturel, culturel et environnemental. De même, les études engagées pour la réalisation de ces projets accorderont, désormais, une importance particulière à la spécificité de chaque région ce qui garantirait la réalisation d'un développement durable et permettrait d'offrir un produit touristique diversifié et de haute qualité.

La diversification du produit touristique et son enrichissement engendrerait des répercussions positives, notamment, par l'attraction d'une nouvelle catégorie de touristes provenant des marchés traditionnels. Elle permettrait, également, la conquête de nouveaux marchés aussi bien en Europe centrale et de l'ouest qu'en Amérique, et ce par l'ouverture de bureaux de représentation touristique dans les principales capitales de ces marchés.

12. Concernant les **importations**, les prévisions s'appuient sur une croissance modérée en conformité avec les exigences de l'activité économique et la consolidation de l'investissement tout en veillant à alimenter le marché intérieur d'une façon adéquate. Etant rappelé que l'observatoire du commerce extérieur permettrait, de suivre l'évolution des importations et de saisir, de la sorte, les dépassements qui pourraient, éventuellement, causer un préjudice aux produits tunisiens, surtout que le programme de démantèlement tarifaire avec l'Union Européenne entame sa phase cruciale, suite au démarrage de la libéralisation des produits qui ont des similaires fabriqués localement.

D'une façon plus précise, les prévisions s'appuient dans ce cadre sur :

- Une croissance des importations de biens d'équipement de 7.7% aux prix courants contre 24.5% attendu pour l'année 1999 conformément au programme d'investissement. En effet, il est programmé l'achat de sept avions dont six au profit de Tunisair d'un montant de 230 MD. Etant signalé qu'il y a eu également l'acquisition de cinq avions et un bateau en 1999 de la part de Tunisair et de la CTN ;
- Une progression des importations des matières premières et des demi-produits de 8.4% aux prix courants contre 0.4% attendu en 1999 prenant en considération les exigences de l'évolution de la production et les perspectives de l'augmentation des prix des matières premières après la baisse enregistrée en 1999 ;
- Une évolution des importations des produits de consommation non alimentaires de 7.5% aux prix courants contre 5.8% attendu en 1999, et ce, en conformité avec l'évolution attendue des secteurs exportateurs, notamment, le secteur de textile et cuir et celui des industries mécaniques et électriques. Ce niveau de croissance prend en considération les campagnes de sensibilisation et d'encouragement qui incitent à consommer les produits locaux et encouragent la rationalisation du comportement familial, surtout que le produit tunisien se caractérise de plus en plus par une meilleure qualité et un coût intéressant ;
- Une croissance des importations des produits agro-alimentaires de 14.7% aux prix courants contre une régression de 13.8% en 1999. Cette évolution est imputable aussi bien à l'évolution de la demande mondiale qu'à l'augmentation des prix de certains produits alimentaires importés notamment, les céréales.

Le tableau suivant récapitule l'évolution des importations par groupe de produits (aux prix courants) :

(MD)	1998	1999	2000	Augment. 99/98 (%)	Augment. 2000/99 (%)
Biens d'équipement	2184	2720	2930	24.5	7.7
Matières premières et demi-produits	2707.8	2720	2950	0.45	8.5
Energie	450.6	535	600	18.7	12.1
Produits alimentaires	788.6	680	780	-13.8	14.7
produits de consommation non alimentaire	3345.1	3540	3805	5.8	7.5
Services et autres	890.2	989	1070.8	11.1	8.3
TOTAL	10366.3	11184.0	12135.8	7.9	8.5

13. A la lumière de ces résultats, la balance des échanges de biens et services accuserait un déficit d'environ 774.6 MD ce qui entrainerait une stabilité du taux de couverture des importations par les exportations aux environ des résultats attendues pour l'année 1999 soit 93.6%.

(MD)	1998	1999	2000
Exportation de biens et services	9638	10467.4	11361.2
Importations de biens et services	10366.3	11361.2	12135.8
Déficit	-728.3	-716.6	-774.6
Taux de couverture (%)	93.0	93.6	93.6

14. Concernant les transferts au titre des revenus, un déficit de l'ordre de 1110 MD est prévu en l'an 2000 contre 1041.8 MD en 1999 en raison de l'augmentation attendue du remboursement des intérêts de la dette estimés à 750 MD contre 670 MD, soit une augmentation d'environ 80 MD. Cependant, les transferts courants dégageront un excédent de 1101.1 MD contre 1030.4 MD seulement attendu en 1999, imputable aux transferts des travailleurs tunisiens à l'étranger qui atteindraient 1060 MD en l'an 2000 contre 975 MD en 1999.

15. Sur cette base, l'ensemble des opérations courantes avec l'extérieur dégagerait un déficit d'environ 783.5 MD représentant 2.9% du PIB, soit le même taux attendu pour l'année 1999 comme le décrit le tableau suivant :

(MD)	1998	1999	2000
• Solde des échanges de biens et services	-728.3	-716.6	-774.6
• Transferts nets au titre des revenus	-987.5	-1041.8	-1100
• Transferts courants nets	941.8	1030.4	1101.1
• Déficit courant	774.0	728.0	783.5
En (%) du PIB	3.4	2.9	2.9

Les opérations en capital avec l'extérieur

16. Le fléchissement du déficit courant en 1999 a permis de limiter les besoins en capitaux extérieurs à environ 2380 MD contre 2590 MD attendus en 1999. En effet, la couverture de ces besoins n'a pas constituée, pour autant, une source de préoccupation et ce, en raison des efforts déployés pour mobiliser des ressources à long terme, notamment, sous forme d'emprunts d'origine publique qui atteindraient 800 MD contre 500 MD mobilisés en 1998. La mobilisation de ces ressources est imputable, essentiellement, aux deux emprunts importants contractés pour la consolidation des réformes économiques et financières avec la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement ainsi qu'aux résultats enregistrés au niveau de l'accélération du rythme des décaissements au titre d'un certains nombres de crédits déjà existants vue, aussi bien, la rigueur du suivi des crédits en question que l'effort considérable déployé pour faire face aux difficultés qui entravent le déroulement normale de certains projets et programmes financés par des crédits extérieurs.

De même, un emprunt obligataire a été contracté sur le marché Européen d'un montant de 283 MD. Ceci en plus d'importants crédits commerciaux mobilisés pour financer l'acquisition de moyens de transport au profit de Tunisair et de la CTN ainsi que des équipements pour le compte de la STEG et de Tunisie Télécom.

17. L'année 2000 enregistrerait quant à elle une augmentation importante des besoins en capitaux extérieurs pour atteindre 2732 MD contre 2380 MD et ce, malgré la stabilité du déficit courant par rapport au PIB à environ 2.9% comme c'est le cas en 1999. En effet, cette évolution est en relation avec l'augmentation des besoins pour financer le remboursement du principal de la dette vue l'arrivée de l'échéance du remboursement de deux emprunts obligataires mobilisés sur le marché japonais d'un montant de 40 milliard de yen, soit l'équivalent d'environ 450 MD. Ceci outre l'impératif de l'augmentation des réserves en devises d'environ 275 MD afin que ces derniers peuvent couvrir environ 3 mois d'importations.

(MD)	1998	1999	2000
• Déficit courant	774.0	728.0	783.5
• Remboursement du principal de la dette et autres dépenses	1359.9	1317.0	1674.2
• Accroissement des réserves de change	-212.7	335.0	275.0
Total des besoins	1921.2	2380.0	2732.7

18. La couverture de ces besoins s'appuie sur la poursuite des efforts pour mobiliser des ressources dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale, notamment, au niveau de l'utilisation des crédits à décaissement rapide pour la consolidation des réformes économiques et financières et aussi pour le renforcement de la compétitivité de l'économie.

En effet, il est prévu des tirages au titre de la deuxième tranche des crédits contractés avec la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement ainsi qu'une accélération des décaissements au titre des crédits liés à certains programmes, notamment avec la mise en place de l'observatoire nationale des grands projets qui favorisera un suivi rigoureux. De ce fait, les tirages au titre des crédits à long terme atteindraient 800 MD, soit le même niveau attendu pour l'année 1999 contre 500 MD en 1998.

Dans le même ordre d'idée, les dons atteindraient un montant de 130 MD contre 100 MD attendus pour l'année 1999, dont la deuxième tranche (50 MD) accordée par l'Union Européenne dans le cadre de la consolidation des réformes structurelles

19. La couverture de ces besoins pour l'an 2000 s'appuie, également, sur la crédibilité dont jouit la Tunisie et qui ne cesse, désormais, de se consolider et de se concrétiser, notamment, à travers la réussite dans la mobilisation d'un emprunt obligataire à des conditions favorables sur le marché Européen, ainsi qu'à travers l'afflux croissant des investisseurs étrangers pour investir en Tunisie dans tous les secteurs, surtout, dans celui des industries manufacturières. Ceci outre les crédits contractés en rapport avec le projet de la Centrale de Radès qui sera réalisé par le biais de la concession.

Sur cette base, les investissements directs étrangers et les participations atteindraient 700 MD, soit une augmentation de 27.3% en comparaison avec le niveau attendu en 1999. Cette augmentation prend en considération, tant l'avancement de la réalisation du projet de la centrale électrique de Radès que la concrétisation des opérations de privatisation de trois unités de production du ciment, et ce outre la poursuite de l'évolution du rythme d'investissement dans le secteur des industries manufacturières et dans certains secteurs des services.

De même, des crédits commerciaux et financiers de l'ordre de 1100 MD seront mobilisés, dont 810 MD sous forme de crédits au profit du budget de l'Etat et 290 MD de crédits liés à l'importation de sept avions de la part de Tunisair et de nouvel-air.

20. Le tableau suivant récapitule la structure du financement extérieur pour l'an 2000.

(MD)	1998	1999	2000
Dons	93.8	100	130
Investissements directs et participations	852.3	550	700
Emprunts publics	500	800	800
Emprunts financiers et commerciaux	475.1	930	1102.7
TOTAL	1921.2	2380	2732.7

21. Sur la base de ce niveau et de cette structure du financement extérieur pour l'an 2000, l'amélioration des indicateurs de la dette se poursuivrait. En effet, le taux d'endettement atteindrait 45.2% du revenu national disponible contre 47.7% en 1999 et le coefficient du service de la dette atteindrait, de son côté, 18.6% contre 16.4% en 1999 et 19.1% prévus dans le IX^{ème} Plan. Etant signalé que l'augmentation du taux du coefficient du service de la dette s'explique surtout par le remboursement en bloc des deux emprunts obligataires mobilisés sur le marché japonais d'un montant d'environ 450 MD, ce qui représente 3.1% des recettes courantes.

CHAPITRE III

LES FINANCES PUBLIQUES ET LE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

1. Les équilibres financiers intérieurs de l'année 2000 ont été arrêtés conformément aux orientations du IX^{ème} Plan visant entre autres la préservation des équilibres globaux de l'économie et en se référant aux objectifs préconisés dans le cadre du schéma de développement pour cette même année. Objectifs qui se rapportent concernant, notamment, à la poursuite d'une croissance vigoureuse, l'accélération de l'investissement et des créations d'emploi, la promotion des exportations et la maîtrise de l'inflation.

Un tel souci a marqué l'établissement des prévisions des finances publiques ; en témoigne la fixation de l'évolution du budget de l'Etat pour l'année 2000, au taux de 9.6% équivalent à celui prévu pour le PIB, de sorte que le niveau du budget atteigne 10510 MD.

La réalisation de ce niveau d'interventions suppose le déploiement d'efforts conséquents pour mobiliser une enveloppe de recettes propres de l'ordre de 6580 MD et la poursuite de la rigueur en matière des dépenses. Ceci tout en veillant à assurer l'adéquation entre les besoins croissants et les ressources disponibles afin de contribuer à une plus grande maîtrise du déficit budgétaire pour limiter son niveau à 2.7% du PIB.

Ce même souci a marqué les prévisions relatives à l'équilibre financier, perceptible à travers la poursuite d'une politique monétaire appropriée. Une telle politique tend à concilier entre la nécessité de contenir davantage la liquidité pour renforcer les résultats probants enregistrés en matière d'inflation et l'impératif d'accompagner l'évolution de l'activité économique en général et le financement des investissements en particulier.

Sur cette base l'équilibre arrêté pour l'année 2000 s'appuie sur la limitation de l'évolution de la masse monétaire à un taux inférieur d'un point par rapport à celui prévu pour le PIB aux prix courants (8.5%), ainsi que sur un accroissement de l'ordre de 10.5% des concours à l'économie.

I- LES FINANCES PUBLIQUES

Les réalisations attendues pour l'année 1999

2. L'équilibre des Finances Publiques a connu durant l'année 1999 quelques pressions dues au ralentissement du rythme d'accroissement des recettes propres de l'Etat au regard des prévisions de la loi de finances, tandis que les dépenses publiques se maintiennent dans les limites des prévisions initiales, en dépit de l'impact de l'augmentation des salaires décidée au cours de la deuxième moitié de cette même année.

En ce qui concerne les recettes propres, les réalisations enregistrées durant les huit premiers mois se sont caractérisées par une évolution ne dépassant guère les 4.5%, contre une prévision à la hausse de 8.1% pour toute l'année. Ce ralentissement revient aussi bien aux recettes fiscales qui n'ont progressé que de 7.2%, contre 9.8% prévu pour l'ensemble de l'année qu'aux recettes non fiscales qui ont chuté de près de 56 MD en comparaison avec les réalisations de la même période en 1998. Ces dernières se situeront dans des limites inférieures aux prévisions de la loi de finances en raison de la difficulté de mobiliser les recettes de privatisation prévues pour cette année.

Pour ce qui est des dépenses publiques, l'impact financier de l'augmentation des salaires dans la fonction publique estimé à 64.4 MD sera couvert à concurrence de 60 MD par des économies sur les crédits alloués aux dépenses de compensation, en rapport avec la baisse des prix internationaux des produits de base importés (céréales et huiles végétales), ainsi que par le transfert de 4.4 MD des crédits affectés aux dépenses imprévues. Notons que cette opération a nécessité l'adoption d'une loi de finances rectificative afin de redistribuer les crédits programmés entre les différentes parties du budget.

A la lumière de ces évolutions et compte tenu du rythme attendu pour le reste de l'année et des efforts à déployer pour maîtriser davantage le déficit budgétaire, l'année financière 1999 sera clôturée par l'enregistrement d'un niveau de déficit avoisinant 3.6% du PIB, contre 2.8% seulement prévu dans la loi de finances.

L'Equilibre du Budget de l'Etat pour l'an 2000

3. Les prévisions du budget pour l'année 2000 s'inscrivent dans le cadre des orientations du présent quinquennat et se basent sur les objectifs assignés au schéma de développement notamment en matière d'accélération de la croissance, de l'investissement et des créations d'emploi, d'allégement des pressions exercées sur les paiements extérieurs et de maîtrise de l'inflation.

Ainsi, le niveau global du budget de l'Etat pour l'année 2000, a été fixé, en recettes et en dépenses, à 10510 MD, soit un écart de 920 MD correspondant à un accroissement de 9.6% en comparaison avec les prévisions de la loi de finances de 1999. La non prise en compte des crédits inscrits au titre des paiements du service de la dette publique ramène le niveau du budget à 6460 MD, en augmentation de 417 MD et 6.9% par rapport aux prévisions de 1999.

Equilibre du Budget de l'Etat pour l'année 2000

EN MD	1999	2000	Ecart	
	L.F	Prévisions	(MD)	(%)
Recettes Propres	6185	6580	395	6.4
• Recettes Fiscales	5185	5624	439	8.5
• Recettes non Fiscales	1000	956	-44	-4.4
Ressources d'Emprunt	3405	3930	525	15.4
Total des Ressources Publiques	9590	10510	920	9.6
Service de la dette	3547	4050	503	14.2
• Intérêts	860	870	10	1.2
• Principal	2687	3180	493	18.3
Dépenses de Gestion	4104	4347	243	5.9
Dépenses de Développement	1939	2113	174	9.0
Total des Dépenses Publiques	9590	10510	920	9.6

Cet équilibre suppose la réalisation d'une enveloppe de recettes propres estimée à 6580 MD, soit un écart de 395 MD correspondant à 6.4% par rapport aux prévisions de la loi de finances de 1999. Il suppose en outre, le recours aux différentes sources d'emprunt dans la limite de 3930 MD, en progression de 525 MD en valeur absolue et 15.4% en termes relatifs par rapport aux prévisions de 1999.

Les Recettes Propres

4. Les prévisions des recettes propres s'appuient sur la mobilisation d'un montant important de recettes fiscales estimé à près de 5624 MD en progression de 8.5% par rapport au niveau prévu par la loi de finances de 1999, à côté de la réalisation de 956 MD de recettes non fiscales, contre 1000 MD prévus en 1999.

Le tableau ci-après retrace les prévisions des recettes propres de l'Etat par comparaison aux prévisions initiales de 1999.

EN MD	1999	2000	Ecart	
	L.F	Prévisions	(MD)	(%)
Recettes Fiscales	5185	5624	439	8.5
(%) PIB	20.6	20.6		
• Impôts Directs	1400	1549	149	10.6
• Impôts Indirects	3547.5	3823	275.5	7.8
• Recettes Fiscales Affectées	237.5	252	14.5	6.1
Recettes Non Fiscales	1000	956	-44.0	-4.4
• Revenus Pétroliers et Redevance Gaz	265	180	-85	-32.1
• Recettes Ordinaires	372	380	8	2.2
• Recettes Non Ordinaires	259	282	23	8.9
• Recettes Affectées	104	114	10	9.6
Total des Recettes propres	6185	6580	395	6.4

Les recettes fiscales sont estimées à 5624 MD, soit un accroissement de 8.5% correspondant à 439 MD par rapport aux prévisions de la loi de finances de 1999. La fixation d'un tel montant se réfère au maintien du taux de pression fiscale aux environs de 20.6% du PIB, ce qui suppose la compensation de la baisse attendue de la poursuite de l'exécution du programme de démantèlement tarifaire par l'adoption de nouvelles mesures fiscales. Sachant que 27.5% du total des recettes fiscales seront mobilisées au titre des impôts directs et 72.5% au titre des impôts indirects y compris les recettes fiscales affectées.

Ainsi, les impôts directs atteindront 1549 MD, soit un écart de 149 MD et une augmentation de 10.6% en comparaison avec les prévisions de la loi de finances de 1999. Cette augmentation qui recouvre une baisse des impôts sur les sociétés pétrolières, provient de l'amélioration des impôts sur le revenu en relation avec l'augmentation des salaires ainsi que l'élargissement du champ d'application de la retenue à la source. Cette dernière constitue un moyen efficace pour améliorer le rendement de l'impôt et limiter la fraude fiscale, les recouvrements au titre de cet instrument représentent, en effet, 68.5% du total des impôts directs, contre 65% en 1999.

De leur côté, les impôts indirects s'élèveront à environ 4075 MD compte tenu des recettes fiscales affectées aux fonds du Trésor (252 MD), soit une variation de 290 MD et 7.7% par rapport aux prévisions relatives à la gestion 1999.

Cette augmentation provient essentiellement des impôts indirects en régime intérieur, qui évolueront de 12.1% pour atteindre 2069.5 MD. Une telle enveloppe a été fixée sur la base d'une progression de la TVA au taux de 12.5% par rapport aux prévisions de 1999 et de l'adoption de mesures nouvelles à concurrence de 50 MD au niveau des droits de consommation pour compenser la baisse suscitée par la poursuite de l'exécution du programme de démantèlement tarifaire.

A l'inverse, l'augmentation des impôts en régime douanier se limitera à 3.5% pour atteindre 2005.5 MD et ce en relation avec la baisse des droits de douane liée au démantèlement de la quatrième liste de l'accord d'association et de libre échange conclu avec l'UE et sur la base d'une évolution des importations de biens de 8.5%.

Les recettes non fiscales sont estimées, en ce qui les concerne, à près de 956 MD, contre 1000 MD prévus pour 1999. Ce montant sera mobilisé à hauteur de 180 MD par les revenus pétroliers et la redevance gaz, à concurrence de 282 MD en provenance des entreprises publiques au titre des excédents et bénéfices (172 MD), ainsi que des recouvrements des prêts en principal et intérêt (110 MD), à raison de 150 MD des recettes de privatisation et 85 MD sous forme de dons extérieurs. Le reste, soit 259 MD, provient des autres recettes non fiscales.

Il importe de signaler que les prévisions des revenus pétroliers et de la redevance gaz tablent sur une hypothèse des prix à l'exportation de 20\$ par baril pour le zarzaïtine et de 18\$ pour ashtart et sur une baisse de la part du brut revenant à l'Etat (1 million 616 mille tonnes en 2000, contre 1 million 694 mille tonnes en 1999), outre le remboursement des droits de douane perçus sur les importations des produits raffinés au profit de la STIR et l'évolution des quantités de gaz transistant par le territoire tunisien, de 21.7 milliards de m³ en 1999 à 23.4 milliards de m³ en l'an 2000.

Les Ressources d'Emprunt

5. L'équilibre du budget de l'Etat pour l'année 2000 se base, également, sur le recours aux différentes sources d'emprunt dans la limite de 3930 MD. Un tel niveau a été fixé par référence aux remboursements prévisibles du principal de la dette publique, estimés à 3180 MD et à la limitation du déficit budgétaire à 750 MD, ce qui représente 2.7% du PIB. Sachant que le financement de ce déficit sera assuré dans les limites de 70% par le recours au marché intérieur et de 30% par le recours au marché extérieur.

Ainsi, l'enveloppe des ressources d'emprunt extérieur a été fixée à 1500 MD et sera mobilisée à concurrence de 440 MD par les tirages sur les prêts extérieurs affectés directement au financement des projets de l'Etat et des entreprises publiques, à hauteur de 810 MD par le recours au marché financier international, à raison de 180 MD au titre des prêts d'appui aux réformes économiques et financières, contractés auprès de la BIRD et la BAD et dans la limite de 70 MD par les crédits destinés à l'importation de marchandises.

L'enveloppe des ressources d'emprunt intérieur a été arrêtée, de son côté, à 2430 MD et sera mobilisée par des émissions des bons de trésor assimilables et des autres catégories des bons de trésor surtout ceux à moyen et long termes afin d'améliorer davantage la structure de la dette publique et de participer à la dynamisation du marché financier et notamment le marché obligataire.

Les Dépenses Publiques

6. Le volume global des ressources de l'Etat dégagera, après la réservation de 4050 MD au titre des paiements du service de la dette publique, environ 6460 MD pour le reste des interventions de l'Etat, soit un niveau qui se situe en progression de 417 MD et 6.9% par rapport aux prévisions de la loi de finances de 1999.

La répartition de ce dernier montant a été établie en respectant les orientations en matière d'octroi de la priorité au secteur social, à la valorisation des ressources humaines, au développement de l'infrastructure tout en veillant à assurer les crédits nécessaires au fonctionnement normal des services publics, à supporter l'impact de l'augmentation des salaires et à poursuivre l'exécution des différents programmes et projets de développement.

Sur cette base, la répartition de l'enveloppe globale du budget de l'Etat, selon les principaux chapitres de dépenses, se présente comme suit :

EN MD	1999	2000	Ecart	
	L.F	Prévisions	(MD)	(%)
Service de la dette	3547	4050	503	14.2
Dépenses de gestion	4104	4347	243	5.9
Dépenses de développement	1939	2113	174	9.0
Total des Dépenses Publiques	9590	10510	920	9.6
(%) du PIB	38.1%	38.5%		

Les Paiements du Service de la Dette

7. Les crédits nécessaires pour assurer les paiements du service de la dette sont estimés à 4050 MD, contre 3547 MD prévus en 1999, soit un écart de 503 MD et un accroissement de 14.2%. Cet important accroissement provient de la hausse, de l'ordre de 45.9%, des paiements du service de la dette extérieure, alors que ceux de la dette intérieure baisseront, d'une année à l'autre, de 2.6%.

EN MD	1999	2000	Ecart	
	L.F	Prévisions	(MD)	(%)
Dette extérieure	1228	1792	564	45.9
Intérêt	(470)	(492)	(22)	(4.7)
Principal	(758)	(1300)	(542)	(71.5)
Dette intérieure	2319	2258	-61	-2.6
Intérêt	(390)	(378)	(-12)	(-3.1)
Principal	(1929)	(1880)	(-49)	(-2.5)
Service de la Dette Publique	3547	4050	503	14.2

Les paiements du service de la dette extérieure sont estimés, compte tenu de l'évolution de l'encours de la dette et du maintien des taux de changes aux niveaux de 1999, à 1792 MD, soit une progression de 564 MD et 45.9% par rapport aux prévisions de la loi de finances de 1999. Cette progression se localise essentiellement au niveau du remboursement du principal qui enregistrera une hausse vertigineuse de près de 71.5% d'une année à l'autre et ce en relation avec le paiement en bloc des deux emprunts, contractés auprès du marché japonais, SAMOURAI 2 et 3 pour un montant de 40 milliards de yen. A l'inverse les intérêts de la dette extérieure enregistreront une augmentation modérée ne dépassant pas 4.7%, en comparaison avec les prévisions de 1999.

Les paiements au titre du service de la dette intérieure sont évalués à 2258 MD, contre 2319 MD prévus en 1999. Cette baisse provient du remboursement du principal suite à la reconversion partielle des bons à court terme par les premières émissions des bons de Trésor assimilables, dont le remboursement se fait en bloc après cinq ou dix ans, ainsi que des intérêts suite à la baisse du T.M.M, d'une part, et la régression des autres engagements à la charge de l'Etat, d'autre part.

Compte tenu de l'évolution du remboursement du principal et des ressources d'emprunt nécessaires au financement du déficit budgétaire, l'encours de la dette publique en l'an 2000 s'élèvera à 15571 MD représentant 57% du PIB, contre 14711 MD et 59% du PIB attendus en 1999. Etant signalé que la structure de la dette publique connaîtra en l'an 2000 quelques changements en comparaison par rapport aux réalisations probables de 1999, comme le montre le tableau suivant :

EN MD	1999		2000	
	Réalisations Probables	Part en (%)	Prévisions	Part en (%)
Encours dette intérieure	6043	41.1	6643	42.7
Encours dette extérieure	8668	58.9	8928	57.3
Encours de la Dette Publique (%) du PIB	14711 59%	100.0	15571 57%	100.0

Les Dépenses de Gestion

8. Les crédits inscrits au titre des dépenses de gestion s'élèveront à environ 4347 MD, contre 4104 MD prévus en 1999, soit un écart de 243 MD correspondant à un taux d'accroissement de 5.9%. En dépit de cette augmentation relativement modérée les dépenses de gestion recouvrent les crédits nécessaires pour faire face aux engagements pris en matière d'augmentation des salaires et d'ajustement des dépenses de matériel en fonction des besoins réels des services publics, outre l'amélioration de l'encadrement dans la fonction publique à travers le recrutement des diplômés du supérieur.

EN MD	1999	2000	Ecart	
	Act (L.F.R)*	Prévisions	(MD)	(%)
Traitements et salaires	2906.2	3113.2	207.0	7.1
Matériels et outillages	449.5	466.8	17.3	3.8
Interventions et transferts	687.9	707.8	19.9	2.9
Crédits non répartis	60.4	59.2	-1.2	-2.0
Total : Dépenses de Gestion	4104.0	4347.0	243.0	5.9

* Loi de Finances rectificative

Cette répartition dénote l'importance de la part revenant aux traitements et salaires. Les dépenses à ce titre accaparent, en effet, 72.2% de l'ensemble des crédits affectés au profit des dépenses de gestion. Les traitements et salaires s'élèveront, compte tenu des crédits destinés à couvrir l'augmentation des salaires des agents des établissements publics non administratifs et la contribution patronale dans le régime de retraite, à environ 3137 MD, contre 2906.2 attendus en 1999 soit un écart de 230.8 MD correspondant à un accroissement de 7.9%..

Cet accroissement résulte principalement de l'impact financier du programme de révalorisation des salaires du personnel de la fonction publique, estimé à près de 117 MD. Il résulte, aussi, de l'ajustement des coûts des recrutements de 1999, de l'effet des promotions et avancements statutaires ainsi que de la repercussion des recrutements nouveaux de l'année 2000. Ces derniers atteindront 10400 agents, eu égard au nombre des départs à la retraite évalué à 2500 agents.

Il importe de signaler que les recrutements nouveaux concerneront en priorité les diplômés du supérieur qui bénéficieront de 6500 emplois. De même le secteur social (éducation, formation, santé...etc) accaparrera 7500 emplois, soit 72.1% des recrutements programmés. Le reste sera destiné à l'absorption des sortants des écoles de formation relevant de certains ministères ainsi qu'à la réservation des ressources humaines nécessaires à l'exécution des programmes des archives nationales et de généralisation de l'utilisation de l'informatique.

Les dépenses de gestion réservent, en outre, un crédit estimé à 466.8 MD en faveur des dépenses de matériel et outillage, contre 449.5 MD, en augmentation de 17.3 MD et 3.8% par rapport à l'année 1999. Ce crédit sera affecté à hauteur de 227 MD et 48.6% du total, au profit des entreprises publiques afin de leur permettre de faire face aux besoins occasionnés par la création de nouveaux services dans les domaines de l'éducation, l'enseignement et la santé, d'une part et la couverture des charges générées par l'évolution normale de leurs activités, d'autre part. Ainsi, et compte tenu de l'évolution de leurs ressources propres, les dépenses de fonctionnement de ces entreprises progresseront d'environ 8.2%.

Les dépenses de matériel et outillage seront affectées à concurrence de 239.8 MD au profit des différents ministères afin de leur permettre d'assurer les opérations d'entretien et de maintenance des équipements tout en poursuivant l'ajustement des crédits destinés à la consommation d'eau, d'électricité et de carburants pour éviter l'accumulation des arriérés.

Les dépenses de gestion recouvrent, également, un montant équivalent à 707.8 MD au profit des différentes interventions de l'Etat. Le secteur social en accaparera 76% et ce en relation avec l'affectation de 237 MD, représentant 0.9% du PIB, à la caisse générale de compensation, l'octroi de 80.3 MD de subventions aux sociétés de transport pour compenser les coûts résultant de l'application de tarifs réduits au profit des élèves et étudiants ainsi que le relèvement à 70 MD des crédits alloués aux profits des couches à faible revenu afin de faire face à l'impact financier de l'augmentation, décidée en 1999, de l'aide trimestrielle de 101 à 109 dinars, d'une part, et l'accroissement du nombre des familles bénéficiaires de 118.500 à 120.300 familles, d'autre part. Ceci en plus de l'allocation de 41 MD au titre des bourses et des prêts universitaires avec une augmentation de la part des bourses, l'affectation de 41.4 MD pour appuyer les fédérations sportives et de jeunesse et encourager les manifestations culturelles ainsi que l'octroi de 21.5 MD pour les pensions et rentes viagères.

Le reste des crédits destinés aux interventions de l'Etat sera alloué essentiellement à la consolidation des collectivités locales (120 MD), le renforcement de la compétitivité du secteur agricole (13 MD) et l'encouragement de l'exportation (14.1 MD).

Les Dépenses de développement

9. Les dotations accordées aux dépenses de développement pour l'année 2000 s'élèveront à 2113 MD, en augmentation de 174 MD et 9% par rapport aux prévisions de la loi de finances de 1999. Ces dotations seront utilisées dans la limite de 922.9 MD pour poursuivre la réalisation des projets et programmes en cours et à hauteur de 837.1 MD pour démarrer de nouveaux projets et programmes assurant l'exécution de l'ensemble des projets et programmes engagés dans le IXème Plan. Elles seront utilisées à concurrence de 353 MD pour financer les interventions des différents fonds du trésor.

La répartition de ces dotations a été établie, en veillant à respecter les orientations du plan, notamment, en ce qui concerne la préservation et le développement des ressources naturelles, la modernisation de l'infrastructure de base et la valorisation des ressources humaines, à côté de l'encouragement de l'investissement dans plusieurs secteurs économiques.

Ainsi, les dépenses de développement pour l'an 2000 seront réparties, selon la classification fonctionnelle, comme suit :

EN MD	1999 (L.F)		2000 (Prévisions)	
	(En MD)	(En %)	(En MD)	(En %)
Dépenses de Souveraineté et de l'Administration Générale	167.3	8.6	166.7	7.9
* Souveraineté	(122.9)	(6.3)	(124.6)	(5.9)
* Administration Générale	(44.4)	(2.3)	(42.1)	(2.0)
Dépenses à caractère économique	1130.7	58.3	1199.5	56.8
* Agriculture et Pêche	(331.3)	(17.1)	(356.0)	(16.8)
* Services et Infrastructure de base	(341.0)	(17.6)	(368.5)	(17.4)
* Interventions et autres transferts	(458.4)	(23.6)	(475.0)	(22.5)
Dépenses à caractère social	606.3	31.3	690.0	32.6
* Education et Enseignement Supérieur	(191.8)	(9.9)	(210.0)	(9.9)
* Formation Professionnelle	(53.8)	(2.8)	(45.3)	(2.1)
* Culture et Jeunesse	(96.1)	(4.9)	(114.5)	(5.4)
* Santé et Famille	(67.6)	(3.5)	(73.6)	(3.5)
* Logement et autres transferts	(197.0)	(10.2)	(246.6)	(11.7)
Dépenses diverses et imprévues	34.6	1.8	56.8	2.7
Total dépenses de développement	1939.0	100.0%	2113.0	100.0%

Cette répartition se caractérise par l'octroi au profit des activités économiques et de l'infrastructure d'une part importante s'élevant à près de 56.8%, par la poursuite de la priorité accordée aux dépenses à caractère social, avec la réservation de 32.6% du total, ainsi que, par la limitation des crédits destinés aux dépenses de souveraineté et d'administration générale à 7.9%.

10. Sur cette base, les crédits réservés aux activités économiques et à l'infrastructure s'éleveront à environ 1199.5 MD et seront alloués principalement pour poursuivre l'effort d'investissement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche, pour développer et moderniser l'infrastructure de base ainsi que pour renforcer les transferts et les interventions à caractère économique.

En ce qui concerne le secteur agricole, les crédits inscrits sont estimés à 356 MD et seront utilisés pour continuer l'exécution des stratégies nationales de mobilisation des eaux, de conservation du sol et de rationalisation de la gestion des ressources naturelles et ce à travers l'avancement dans la construction des grands barrages, la poursuite de la réalisation des barrages et lacs collinaires et l'intensification des forages profonds de reconnaissance pour contrôler la nappe phréatique.

Ces crédits seront, également, utilisés pour continuer l'exécution des projets et programmes annuels relatifs aux travaux des forêts et des pâturages, à l'extension des zones irriguées par la réalisation de nouveaux périmètres, outre la poursuite de l'exécution des programmes de développement agricole intégré et l'élargissement de certains ports de pêche.

S'agissant des secteurs de services et de l'infrastructure de base, les crédits qui leur sont accordés s'élèveront à 368.5 MD et seront affectés pour moderniser le réseau routier à travers la consolidation et le développement des routes classées sur une longueur de 2238 km, le développement du réseau régional sur 330 km, l'aménagement et le revêtement de 1873 km des pistes agricoles, outre la construction de 38 ponts, l'institution de 12 projets pour le grand Tunis et 17 projets de routes interurbaines ainsi que l'aménagement de 207 km de routes à l'intérieur des villes. Les crédits seront, également, affectés pour renforcer l'infrastructure ferroviaire via la consolidation de la ligne Tunis-Gabés et la mise à niveau des lignes du sud, pour poursuivre la protection des villes contre les indications et renforcer le réseau d'assainissement et d'évacuation des eaux usées ainsi que pour préserver davantage l'environnement.

Pour ce qui est des transferts à caractère économique, les crédits estimés à 475 MD (compte tenu de 168 MD destinés aux fonds du trésor) seront utilisés à concurrence de 113 MD pour financer les programmes de développement rural et urbain intégrés, à hauteur de 60 MD au profit du fonds de développement des communications, à raison de 35 MD au fonds de restructuration des entreprises à participation publique et dans la limite de 15 MD au fonds de développement des autoroutes en vue de démarrer les travaux de l'autoroute Tunis-Bizerte.

Le reste des crédits sera utilisé pour consolider les encouragements accordés à l'investissement du secteur privé (157.4 MD), renforcer la compétitivité des secteurs de l'industrie et du tourisme (42 MD) et financer quelques autres interventions.

11. Les dépenses à caractère social atteindront près de 690 MD et seront destinés à concrétiser les orientations visant la valorisation des ressources humaines par la poursuite de la réforme du système éducatif, la mise à niveau du régime de formation professionnelle et le renforcement de l'investissement dans les domaines de la culture, de la jeunesse et de la santé, outre la consolidation des transferts sociaux.

Ainsi, un crédit de 255.3 MD a été réservé au profit des secteurs de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la formation professionnelle. Il sera alloué principalement pour renforcer la capacité d'accueil au niveau de l'école de base et du secondaire et pour acquérir du matériel et des équipements pédagogiques, outre l'achèvement de la construction d'un nombre d'établissement de l'enseignement supérieur et le démarrage des travaux de construction de deux instituts supérieurs des études technologiques et d'édification de nouveaux restaurants et cités universitaires. Ceci à côté, du relèvement de la capacité de formation professionnelle et de l'emploi afin d'assurer 28160 postes de formation et 47500 postes d'apprentissage en l'an 2000. Sachant que les programmes et projets au titre de l'initiation à la vie professionnelle, d'insertion et de formation continue ainsi que ceux relatifs à la construction et l'équipement des centres de formation seront désormais financés sur le fonds spécial, qui sera, crée en l'an 2000 appelé « Fonds de promotion de la formation professionnelle et de l'apprentissage ».

Par ailleurs, un crédit de 188.1 MD a été affecté aux domaines de la culture, de la jeunesse et de la santé. Ce crédit permettra de renforcer les structures sanitaires à travers l'achèvement de la construction de quelques établissements hospitaliers, le démarrage des travaux d'édification de nouvelles unités en plus de la consolidation des programmes annuels relatifs à la maintenance et l'acquisition de nouveaux équipements ainsi qu'au renforcement des campagnes de la médecine préventive.

Ce crédit permettra de surcroît, de franchir une étape avancée dans l'exécution des programmes et projets inscrits dans le cadre de l'organisation, par la Tunisie, des jeux méditerranéens, notamment, le complexe sportif 7 novembre de Radés, le démarrage des travaux de construction du siège de la Radio Télédiffusion Tunisienne (RTT) et l'acquisition des équipements modernes au profit de celle-ci, outre la construction et l'équipement des bibliothèques et l'aménagement des maisons de culture ainsi que l'exécution d'autres projets sportifs.

En outre, un crédit de 246,6 MD a été inscrit au profit des transferts à caractère social et sera utilisé dans la limite de 60 MD pour financer les interventions du fonds national de solidarité 26-26 afin de lui permettre de poursuivre l'amélioration des conditions de vie et la création d'emplois dans les zones d'ombre, à hauteur de 60 MD au profit du fonds national de l'emploi 21-21 en vue de créer des opportunités d'emploi pour les jeunes et réduire par conséquent l'acuité du chômage, à raison de 32 MD pour l'amélioration de l'habitat et la promotion des logements sociaux, de l'ordre 33 MD au profit du fonds de promotion de la formation professionnelle et de l'apprentissage et à concurrence de 61,6 MD aux chantiers régionaux, aux programmes d'emploi et aux branchements de certaines zones rurales aux réseaux d'eau potable et autres.

12. En ce qui concerne les dépenses de souveraineté et d'administration générale, celles-ci s'élèveront à environ 166,7 MD et seront affectées essentiellement en faveur des programmes annuels des Ministères de l'intérieur et de la défense nationale, de l'achèvement de la construction du siège du ministère des affaires étrangères en plus de la poursuite de l'élargissement et l'édification d'un nombre de tribunaux et leur équipement.

II- L'EQUILIBRE MONETAIRE ET FINANCIER

13. La place financière s'est caractérisée, durant l'année 1999, par l'introduction d'une panoplie de réformes visant à améliorer davantage les services offerts et à conférer plus d'efficacité aux opérations d'intermédiation tout en répondant aux impératifs de l'évolution de l'activité économique et en contribuant d'une manière générale à la concrétisation des objectifs de développement.

Les réformes ont concerné, ainsi, les différents aspects du secteur financier un important avancement sur la voie de l'exécution du programme de modernisation du système bancaire a été enregistrée avec la révision d'un certain nombre d'anciens textes législatifs et réglementaires et la publication de quelques nouveaux textes pour accompagner les évolutions enregistrées aux plans interne et externe et le renforcement de l'assise financière par la résolution des créances bancaires impayées à la charge de certaines entreprises publiques et para-publiques ainsi que la poursuite de la modernisation des moyens techniques via l'amorce de l'établissement des banques de données et le développement des systèmes informatiques...etc. Par ailleurs, d'autres mesures et incitations nouvelles ont été décidées pour consolider le marché financier de par son rôle dans la mobilisation des financements adéquats pour l'activité économique.

Au plan de l'équilibre financier, les huit premiers mois de 1999 ont été marqués par une évolution de l'ensemble des indicateurs conforme aux prévisions initiales. En effet, le suivi d'une politique monétaire prudente a contribué à la préservation des équilibres globaux, notamment, la poursuite de la maîtrise de l'inflation et en même temps la satisfaction des demandes de financement croissantes et diversifiées des différents agents économiques.

Les Résultats attendus pour 1999

14. Les données disponibles sur l'équilibre financier au terme des huit premiers mois de l'année 1999, dégagent une évolution de la masse monétaire « M2 » au taux de 8.2%, contre une régression de 2.1% enregistrée une année auparavant. Cette évolution est due à l'accroissement des disponibilités quasi-monétaires d'environ 10.5%, contre une baisse de 3.4% observée à fin août 1998 et ce suite à l'importante augmentation des dépôts à terme de 22.8% et à l'amélioration des autres formes de l'épargne.

Cette évolution de masse monétaire « M2 » résulte, également de la progression des disponibilités monétaires « M1 » de 5.4% , comparée à la faible régression enregistrée à fin août 1998, conséquence de l'accroissement de la monnaie fiduciaire de 15.2% et la quasi-stagnation de la monnaie scripturale.

Par ailleurs, la masse monétaire au sens le plus large « M4 » a augmenté au taux de 4.3% à fin août 1999. Cette augmentation modérée s'explique par la progression de l'épargne affectée de près de 5.6% seulement contre 7.2% en 1998 et la baisse des bons du trésor cessibles détenus par le public de l'ordre de 377 MD, contre une augmentation de 550 MD, au cours de la même période de l'année 1998.

Les ressources propres se sont accrues, de leur côté, au taux de 4.4% sous l'effet de la poursuite de la consolidation des capitaux propres et la constitution des provisions de la part des banques, tandis que les ressources spéciales n'ont évolué que de 0.9% à fin août 1999.

Parallèlement à l'évolution des ressources, les emplois du système financier se sont caractérisés, au terme des huit premiers mois de 1999, principalement par :

- L'augmentation des créances nettes sur l'extérieur de 325MD, contre une régression de 488 MD à fin août 1998 suite à l'amélioration des recettes touristiques et des transferts des travailleurs tunisiens à l'étranger outre la mobilisation d'un emprunt obligataire auprès du marché financier européen.

- La baisse des créances nettes sur l'Etat de l'ordre de 661MD, contre une augmentation de 295MD enregistrée à fin août 1998 et ce en relation avec le financement quasi-intégral du déficit budgétaire par l'émission des bons de trésor assimilables.
- L'évolution des concours à l'économie au taux de 8.2%, contre 7.1% enregistré durant la même période de l'année antérieure en rapport avec l'expansion de l'activité économique en général et l'accroissement du rythme d'investissement en particulier.

15. A la lumière des résultats enregistrés durant les huit premiers mois, l'équilibre financier attendu pour l'ensemble de l'année évoluera conformément aux objectifs initialement retenus. Ainsi, les ressources globales du système s'accroîtront d'environ 7.5% à fin décembre 1999 suite, notamment, à l'évolution de la masse monétaire « M2 » à un taux modérée avoisinant 9%, contre une croissance du PIB d'environ 9.9% aux prix courants. Cette évolution de la masse monétaire permet de poursuivre la maîtrise de la liquidité et par conséquent contribuer aux résultats probants enregistrés au niveau de l'inflation.

Sur cette base et compte-tenu de la baisse prévisible de l'encours des bons de trésor cessibles détenus par le public ainsi que de l'évolution de l'épargne affectée au taux de 9% (emprunt obligataire et épargne logement), la masse monétaire « M4 » va progresser de 6.5% durant cette année, contre 9.3% enregistrés en 1998.

Les emplois du système financier s'élèveront à 22900 MD à fin 1999, contre 21310 MD à fin décembre 1998. Cette augmentation résulte de l'accroissement attendu des créances nettes sur l'extérieur d'environ 335 MD ainsi que de l'évolution des concours à l'économie au taux de 9.5% et ce grâce à l'amélioration des crédits destinés au financement de l'investissement, alors que les créances nettes sur l'Etat enregistrent une baisse de l'ordre de 250 MD en relation avec la régression de l'encours des bons de trésor cessibles.

Il y a lieu de signaler, à ce propos, que la répartition sectorielle des crédits accordés à l'économie se caractérise par la poursuite de l'augmentation de la part du secteur des services à fin avril 1999 en comparaison avec les réalisations de 1998; laquelle a atteint 53% de l'ensemble des crédits octroyés. Ce résultat traduit le dynamisme que connaît ce secteur et notamment le tourisme et le commerce. A l'inverse, les parts des autres secteurs enregistrent des fléchissements plus ou moins importants durant cette même période. Ainsi, la part des industries manufacturières a régressé de près de un point pour se situer à 33.8% et la part de l'agriculture et de la pêche a été ramenée de 8% à 7.8% d'une année à l'autre.

**Répartition sectorielle du total des crédits
(statistiques de la Centrale des Risques)**

	19997		1998		Avril 1999	
	MD	%	MD	%	MD	%
Agriculture et pêche	1095	8.4	1153	8	1183	7.8
Industries manufacturières	4540	34.9	5000	34.7	5085	33.8
Industrie non manufacturières	714	5.5	765	5.3	834	5.5
Services	6669	51.2	7502	52	7978	52.9
dont Tourisme	2213	17	2534	17.6	2664	17.7
Total des prêts	(13018)	(100)	(14420)	(100)	(15080)	(100)

16. Le marché financier de son côté, a connu en 1999 une reprise de l'activité boursière. Les mesures et incitations nouvelles ont eu un impact positif sur l'évolution des différents indicateurs de la Bourse. En effet, les résultats des huit premiers mois de l'année montrent une amélioration de l'activité du premier marché en témoigne la réalisation d'un volume global des émissions de l'ordre de 661 MD, contre 109MD enregistrés durant la même période de l'année 1998. Cette importante hausse des émissions résulte essentiellement des bons de trésor assimilables et de l'amélioration des émissions des autres titres financiers.

Les résultats montrent, également, une amélioration notable du niveau global des transactions qui a atteint 414 MD à fin août 1999, soit une augmentation de 132 MD par rapport aux réalisations à fin août 1998. Cette augmentation est due à l'évolution des transactions à la cote après la cotation de six nouvelles sociétés qui a entraîné un accroissement important des indices de la bourse (l'indice général et l'indice spécifique " TUNINDEX"), à l'amélioration de la capitalisation boursière (2963 MD, contre 2452 MD à fin décembre 1998) en plus de la progression des fonds gérés par les sociétés d'investissement à environ 1066 MD et l'amélioration de leur rendement en comparaison avec les résultats de la même période de l'année écoulée.

Les Prévisions de l'année 2000

17. Les prévisions de l'équilibre financier pour l'an 2000 ont été établies conformément aux objectifs préconisés dans le cadre du schéma de développement ; objectifs qui se rapportent, notamment à la poursuite du rythme de croissance, la relance de l'investissement, le renforcement des créations d'emplois outre la préservation de la pérennité des paiements extérieurs et la contribution à la consolidation des résultats probants enregistrés en matière d'inflation.

Les prévisions ont été, par ailleurs, établies sur la base de la poursuite de l'approfondissement des réformes économiques et financières, lesquelles visent l'amélioration de la compétitivité de l'économie et son intégration dans la sphère mondiale.

Les prévisions du système financier supposent par conséquent le suivi d'une politique monétaire souple ayant pour objectifs une plus grande maîtrise de la liquidité et le renforcement des ressources stables, à côté de l'avancement de l'exécution du programme de modernisation du système bancaire, l'amélioration des services offerts et le développement de l'intermédiation bancaire.

A ce titre, des actions seront mises en oeuvre aussi bien au plan technique par le développement du système de paiement, l'institution d'une base de données centrale, la promotion de la monétique et des autres systèmes informatiques, qu'au plan juridique par l'adaptation du cadre législatif et réglementaire.

Les ressources du système financier

Les prévisions de l'an 2000 se basent essentiellement sur une augmentation du total des ressources du système financier au taux de 9.3%, contre 7.5% attendus en 1999, pour atteindre l'équivalent de 25020 MD. Cette augmentation suppose, notamment, l'amélioration des ressources stables grâce à la collecte de l'épargne et la poursuite de la consolidation des fonds propres outre le renforcement des ressources spéciales en relation avec la mobilisation davantage de ressources extérieures. Elle suppose, également, une plus grande maîtrise des disponibilités monétaires.

Evolution des ressources du système financier (MD)

	1998	1999	2000	Acc. (%)
Masse monétaire au sens large (M4)	14836	15800	16835	6.6
Masse Monétaire au sens strict (M2)	(10729)	(11698)	(12693)	(8.5)
Ressources spéciales	2012	2133	2325	9
Ressources propres	3659	4063	4590	13
Autres ressources	803	904	1270	-
Total des Ressources	21310	22900	25020	9.3

Ainsi, la masse monétaire « M2 » évoluera de 8.5%, contre 9% attendus pour 1999, soit un taux inférieur de un point de pourcentage par rapport à la croissance du PIB aux prix courants. Une telle évolution permettra d'assurer davantage la maîtrise de la liquidité et par conséquent la consolidation des résultats positifs enregistrés au titre de la pérennité des équilibres globaux de l'économie et surtout en matière de maîtrise de l'inflation.

L'objectif retenu pour l'évolution de la masse monétaire sera concrétisé grâce à la progression des ressources quasi-monétaire de l'ordre de 11.6%, contre 10.8% attendus à la fin de 1999, pour atteindre 7345MD.

Ce montant se réfère aux progrès à réaliser sur la voie de la modernisation des services financiers, de l'élargissement du réseau bancaire et de développement de nouveaux produits d'épargne répondant aux attentes des épargnants. En revanche, l'évolution des disponibilités monétaires sera contenue dans la limite de 4.5%, contre 6.8% attendus à la fin de 1999.

La masse monétaire au sens le plus large « M4 » évoluera, en l'an 2000, au taux de 6.6% et ce compte-tenu de l'évolution de l'encours des bons de trésor détenus par le public conformément aux objectifs arrêtés pour le financement du déficit budgétaire et de l'amélioration de l'épargne affectée (M3 - M2) qui augmentera de 10.5%, d'une année à l'autre, et ce moyennant l'intensification des émissions des emprunts obligataires par les institutions financières et la consolidation du rythme d'évolution de l'épargne logement.

Les ressources spéciales du système financier enregistreront une amélioration relative, au cours de l'année prochaine, pour s'élever à 2325MD en augmentation de 9%, contre 6% en 1999. Ces prévisions supposent l'évolution des ressources de fonds spéciaux destinés à l'encouragement de l'investissement et l'intensification des efforts pour la mobilisation des ressources d'emprunt extérieur requises pour le financement des interventions des institutions financières.

Les ressources propres enregistreront une hausse de près de 13% en comparaison avec les résultats attendus en 1999 pour se situer à 4590MD correspondant à 18.4% de l'ensemble des ressources du système financier. Ces prévisions se basent sur la poursuite des mesures relatives au renforcement de l'assise financière des banques à travers la consolidation du capital et la constitution des réserves et provisions en vue de respecter les normes prudentielles outre une meilleure appréciation des risques tout en veillant à éviter les impayés des créances des institutions financières.

Les Interventions du système financier

19. Les prévisions des emplois du système financier ont été établies sur la base d'un relèvement du rythme d'intervention des institutions financières afin de répondre aux demandes diversifiées des agents économiques et d'assurer un financement adéquat de l'évolution de l'activité économique et par conséquent concrétiser les objectifs préconisés dans le schéma de développement, notamment en ce qui concerne l'accélération du rythme de croissance, l'intensification de l'investissement et la promotion des exportations.

Les prévisions prennent en considération l'impact, également, des réformes économiques et financières surtout celles relatives à l'entrée en application des mesures visant la modernisation du système bancaire, ce qui permet d'assurer un saut qualitatif au niveau des opérations d'intermédiation, le relèvement de la rentabilité des banques et l'optimisation de l'utilisation des moyens techniques et financiers ; à côté de la promotion des autres instruments de financement disponibles sur le marché financier telles que les émissions d'obligations...etc.

Les emplois du système financier relatifs à l'année 2000, se caractériseront par la poursuite du renforcement de la part des concours à l'économie qui s'élèvera à 76.5% du total des emplois, contre 75.7% attendue à fin 1999, et par l'amélioration de la part des créances nettes sur l'extérieur de près d'un demi point pour atteindre 8% du total des emplois programmés pour la prochaine année. A l'inverse, la part des emplois au titre des créances nettes sur l'Etat sera ramenée de 16.9% attendus pour l'année 1999 à 15.4% du total des emplois prévus pour l'année prochaine.

En ce qui concerne les concours à l'économie, leur volume global est estimé à 19145 MD à la fin de l'année 2000 en augmentation de 10.5%. Une telle augmentation permet d'accompagner l'évolution de l'activité économique tout en veillant à assurer le financement adéquat des projets d'investissement et à soutenir l'initiative privée.

Les concours à l'économie

	1998	1999	2000	(en MD) Ecart (%)
Prêts à court terme	8405	9120	9945	9.0
Prêts à moyen et long termes	3992	4441	4977	12.0
Prêts sur ressources spéciales	1988	2107	2318	10.0
Billets de trésorerie	672	790	910	15.2
Participations	768	872	995	14.0
TOTAL	15825	17330	19145	10.5

A ce propos, les prévisions supposent le renforcement des financements orientés aux investissements perceptible à travers l'évolution des crédits à moyen et long termes et des participations à un rythme soutenu de plus que 12% par comparaison aux résultats attendus pour l'année 1999. Ce rythme d'évolution a été arrêté compte tenu de l'augmentation prévisible des demandes de financement en relation avec la reprise de l'investissement dans tous les secteurs et l'accélération des opérations de la mise à niveau des unités de production lesquelles concerneront au cours de l'année prochaine, de nouvelles activités dans le secteur des services outre les activités industrielles.

Par ailleurs, les prévisions supposent un accroissement des prêts à court terme de l'ordre de 9% pour se situer dans la limite de 9945 MD à la fin de l'année 2000. Cette augmentation permettra de financer les opérations d'exploitation et d'assurer les besoins saisonniers du secteur agricole et des autres secteurs.

De plus, la limitation de l'évolution de ce type de crédits à un taux en deçà de la croissance du produit intérieur brut aux prix du marché serait de nature à maîtriser davantage la liquidité contribuant ainsi au renforcement des résultats probants enregistrés au niveau de la maîtrise de la hausse des prix.

Les prévisions des concours à l'économie supposent, en outre, la poursuite de la progression des opérations de financement inter-entreprises et ce par le biais de l'accroissement des billets de trésorerie au taux de 15.2% pour atteindre 910 MD au cours de l'année prochaine.

A propos des créances nettes sur l'Etat, elles sont estimées à 3862 MD pour l'année 2000, compte tenu des objectifs fixés en matière de financement du déficit budgétaire qui supposent le recours aux emprunts intérieurs essentiellement sous forme de bons de trésor à moyen et long termes et de bons de trésor assimilables.

L'émission de cette nouvelle forme de bons de trésor vise la restructuration de la dette publique intérieure et la réduction des charges afférentes outre la dynamisation du marché obligataire, à côté de la mise à la disposition du système bancaire des moyens de financement additionnels pour le secteur privé. Etant signalé que les prévisions des créances nettes sur l'Etat sous-tendent une hausse des ressources de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie de 10% en l'an 2000 en comparaison avec les résultats probables de 1999.

En ce qui concerne les créances nettes sur l'extérieur, celles-ci enregistreront durant l'année 2000 une évolution de l'ordre de 275 MD contre l'équivalent de 335 MD attendus en 1999. Ces estimations traduisent l'amélioration prévisible des avoirs nets en devises en relation avec le solde global des paiements extérieurs prévu en l'an 2000. La concrétisation de ces prévisions permettra d'améliorer le taux de couverture des importations pour atteindre environ trois mois et d'accompagner l'évolution des échanges avec l'extérieur.

IV - La réforme Administrative

20. La réforme de l'administration et l'amélioration de la qualité de ses prestations constituent l'un des objectifs fondamentaux du programme des réformes institutionnelle et législative du présent quinquennat. Objectifs considérés, à juste titre, déminants pour assurer la pérennité de l'action de développement.

De ce fait, la période écoulée du IXème Plan a connu le franchissement de pas sûrs sur la voie de l'exécution du programme de mise à niveau globale de l'administration. Un tel programme vise la modernisation des outils de travail à travers l'utilisation des technologies de pointe en matière informatique et Bureautique, l'introduction de nouveaux mécanismes pour concrétiser la démarche prospective, à côté de la poursuite de l'amélioration des relations avec le citoyen, le développement des structures administratives et la valorisation des ressources humaines.

L'action de réforme sera poursuivie au cours des prochaines années suivant cette direction afin de concrétiser les objectifs assignés à la prochaine étape en ce qui concerne la simplification des procédures, la réduction de la lenteur administrative et le rapprochement des prestations aux usagers, outre le renforcement de la décentralisation et l'élargissement des domaines de partenariat avec le secteur privé. Sur cette base l'année prochaine connaîtra l'adoption d'une panoplie de mesures et dispositions ayant pour buts :

- La consécration du principe de la liberté comme base essentiellement dans l'exercice des activités soumises à l'autorisation ; celle-ci devient l'exception et sera limitée à quelques cas particuliers et ce à travers l'élaboration des cahiers des charges pour l'ensemble des activités, la préparation des manuels de procédures pour les divers services publics avec la généralisation de l'utilisation de l'informatique et le renforcement des administrations régionales par les compétences requises ;

- La dynamisation du rôle de l'administration et son adaptation systématique aux évolutions intervenues sur la scène nationale et internationale afin de renforcer la compétitivité du pays que ce soit par la diffusion de l'information sur les possibilités d'exportation et de travail à l'étranger et sur les initiatives de partenariat ou par le soutien des privés lors de l'accès aux marchés extérieurs et la défense de leurs intérêts. Ces missions seront assurées grâce au renforcement des structures et institution, nouvellement créées, chargées du suivi, de l'analyse, de la collecte et de la diffusion de l'information sur l'évolution de certains secteurs sensibles ;
- Le rapprochement des prestations au citoyen et le renforcement de la décentralisation à travers l'octroi des prestations à distance et le transfert des compétences dans les domaines social et éducatif aux services régionaux et locaux outre l'élargissement du champ de partenariat avec le secteur privé. Ceci en plus de l'installation dans chaque gouvernorat d'un représentant régional du médiateur administratif et la poursuite de la simplification des procédures et notamment celles se rapportant à l'entreprise via le remplacement de l'arsenal actuel par une seule mesure lors de l'acte de création des entreprises.

V - Le Programme de privatisation

21. L'année 1999 a connu la poursuite de l'exécution du programme de privatisation au même rythme que l'année 1998 et ce suite aux importantes dispositions prises afin de lui conférer la transparence totale et davantage d'efficacité. Ces dispositions se rapportent notamment à une plus grande clarification des attributions du comité technique de privatisation et l'introduction d'une certaine souplesse sur les opérations de cession des participations par les banques à condition que celles-ci n'entraînent pas la perte de la vocation publique de l'entreprise.

L'année 1999 a connu, aussi, la promulgation de la loi n°99-38 du 3 mai 1999 relative à la liquidation à l'amiable qui confèrera aux opérations de liquidation davantage de souplesse de nature à réduire sensiblement les délais nécessaires à ce genre d'opérations en raison de la complexité de certains aspects fonciers et financiers. Parallèlement à cette promulgation, des efforts ont été focalisés sur la bonne préparation des dossiers et ce en tenant compte au préalable des éventuels problèmes et des problématiques posées aussi bien au niveau de l'assainissement de la situation foncière qu'au titre de la levée des hypothèques de tenus par les banques afin de faciliter l'opération de cession et valoriser les ressources y.

Les réalisations ont concerné, jusqu'à fin septembre 1999, 73 opérations pour un volume de ressources dépassant 61MD. Ces opérations se répartissent, selon les modalités de privatisation, comme suit :

Modalité de cession	Nombre d'opération	Ressources (MD)
Vente d'action	7	7.4
Vente d'actif	58	17.7
Offre publique	03	10.8
Concession	<u>05</u>	<u>25.5</u>
Total	73	61.4

Cette enveloppe représente 76% des ressources enregistrées pour l'ensemble de l'année 1998, hormis l'opération de cession des deux cimenteries d'ENNAFIDHA et JEBEL OUAST réalisée en octobre 1998 pour un montant de 410MD.

Il importe de signaler qu'à l'instar de l'année 1998, en deuxième étape de privatisation des cimenteries qui concernera les ciments de GABES et d'OUM EL KELIL ainsi que les ciments artificiels de Tunisie a été entamée. Ce programme a, en effet, atteint un stade avancé dans son exécution et ce par le choix de la banque d'affaires, de l'opération d'évaluation pour ces derniers. La réalisation de l'opération de cession est prévue soit à fin décembre 1999 soit au début de l'année selon le programme arrêté au préalable.

20. Le programme de privatisation sera poursuivi, au vu des réalisations antérieures et de l'espérance acquise, à un rythme soutenu en l'an 2000 et ce en veillant à :

- Adopter une démarche rationnelle conciliant entre la souplesse dans l'application et la préservante sur la même voie.
- S'assurer avant la prise de décision que les cahiers des charges contiennent les dispositions qui garantissent le succès de l'opération de privatisation tout en respectant les principes fondamentaux qui gouvernent le processus de privatisation. Ce dernier étant considéré comme instrument visant à conférer davantage d'efficacité au niveau de la gestion et à garantir la viabilité et le développement des sociétés privatisées et non commune fin en soi.
- Etablir un programme en harmonie avec les réformes et avec le degré d'intégration des secteurs dans l'économie de marché. Ce programme concernera essentiellement la poursuite de la privatisation des unités touristiques appartenant aux banques et des entreprises opérant dans les secteurs du textile, de la construction normale et l'industrie mécaniques et électrique.

LES POLITIQUES & LES PROGRAMMES

CHAPITRE PREMIER

LA POLITIQUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

1. La première période d'exécution du IX^{ème} Plan a connu l'accélération et la diversification des réformes qui ont concerné tous les aspects de la vie économique et financière du pays et ce conformément aux orientations arrêtées en la matière.

Ainsi, les réformes ont été focalisées sur l'introduction d'une plus grande libéralisation de l'économie grâce à la poursuite de l'exécution du programme de démantèlement tarifaire, l'adaptation de la réglementation aux impératifs de l'OMC et la poursuite de la régulation du marché intérieur, outre la maîtrise de l'inflation et le renforcement des incitations et encouragement à l'investissement privé.

Ceci en plus de l'avancement dans l'exécution du programme national de modernisation du système bancaire afin d'améliorer les services offerts et mettre à niveau les institutions financières, l'introduction d'incitations supplémentaires en vue de dynamiser le marché financier et d'encourager les entreprises à s'orienter vers la bourse, la révision du régime fiscal du secteur des assurances et l'adoption de nouvelles mesures pour améliorer ses résultats techniques et financiers, ainsi que la poursuite de la réforme fiscale afin de conférer davantage d'harmonie entre les différents régimes fiscaux.

2. Pour l'année 2000, il est prévu l'intensification du rythme des réformes pour renforcer la capacité de résistance de l'économie et la doter des moyens nécessaires pour affronter les défis et aléas futurs et ce en conformité avec les orientations arrêtées pour la prochaine étape par Monsieur le Président de la République.

Orientations visant, notamment, la mise en place d'une infrastructure moderne et développée, dictée par les impératifs de la mondialisation, la valorisation et la qualification des ressources humaines pour affronter la concurrence étrangère, outre le renforcement de la décentralisation et la modernisation de l'Administration dans le sens de l'élimination des autorisations et la simplification des procédures pour stimuler les initiatives et encourager l'investissement.

Dans le cadre de ces orientations, de nouveaux pas sur la voie de la libéralisation de l'économie seront franchis, ils concernent, notamment, le démantèlement des droits de douane sur la liste quatre de l'accord de partenariat avec l'U.E et le démarrage des négociations avec l'OMC sur les secteurs de l'agriculture et des services, en plus de l'intensification des efforts pour concrétiser les objectifs ambitieux en matière de promotion de l'emploi et de préservation des équilibres globaux de l'économie nationale.

La politique économique et financière préconisée, à cet effet, tend à enrichir et à diversifier davantage les réformes en vue d'améliorer leur rendement et d'exploiter les opportunités qu'offre le processus d'intégration de l'économie dans la sphère mondiale.

De ce fait, les réformes du commerce intérieur seront axées sur le développement des circuits de distribution et la qualité des produits par l'amélioration de la réglementation en vigueur, ainsi que sur la dynamisation des observatoires afin de contribuer à la concrétisation des objectifs arrêtés en matière de maîtrise de l'inflation et de limitation de l'évolution des prix.

Pour ce qui est du commerce extérieur, il est prévu l'adoption de la liasse unique et l'entrée en vigueur du programme de développement des exportations qui constitue un appui essentiel aux petites et moyennes entreprises pour percer de nouveaux marchés extérieurs.

Concomitamment à ces actions, il est prévu la poursuite du programme de libéralisation des importations conformément aux engagements pris vis-à-vis de l'OMC et de l'U.E, l'avancement dans la préparation des négociations pour la libéralisation des services financiers et de l'agriculture, outre l'institution des mécanismes appropriés pour lutter contre les pratiques déloyales et éviter les répercussions négatives résultant du détournement de la destination des échanges extérieurs.

De leur côté, les réformes financières connaîtront, au cours de l'année prochaine, une importante accélération résultant de l'entrée en application de l'ensemble des aspects techniques du programme de modernisation du système bancaire, en l'occurrence la mise en place de la télécompensation et de la base des données centrale, le développement de la monétique, outre la poursuite de l'adaptation du cadre législatif et réglementaire, du renforcement de l'assise financière et la réalisation des deux opérations de fusion entre banques.

Il est prévu, également, la poursuite de la révision du cadre réglementaire et organisationnel du marché financier afin de renforcer le rendement des dernières mesures tout en veillant à l'amélioration des prestations fournies à la bourse de Tunis. Ceci en plus de l'introduction de nouvelles réformes dans le secteur des assurances, à la lumière des recommandations de l'étude consacrée à ce secteur, en vue de renforcer les modes et les outils de gestion, développer les branches sous-exploitées et améliorer les résultats techniques et financiers de l'ensemble des compagnies.

L'effort de réformes sera poursuivi au niveau du cadre juridique et institutionnel afin de l'adapter aux changements et aux exigences du nouveau contexte économique et ce à travers l'avancement dans l'exécution du programme de mise à niveau de l'Administration, la simplification des procédures et l'élimination de la lenteur administrative ainsi que le rapprochement des prestations des usagers outre l'accélération du programme de privatisation et de restructuration des entreprises publiques.

II- la politique des prix, du commerce intérieur et de la Concurrence

3. L'action se poursuivra, au cours de l'année 2000 dans le domaine du commerce intérieur et des prix, pour assurer le fonctionnement normal du marché et ce à travers le renforcement de ses instruments. Ceci exige l'organisation et la modernisation des marchés de production et de gros ainsi que des circuits de distribution, tout en veillant à garantir l'approvisionnement du marché par les produits sensibles, à rationaliser le comportement des intervenants et à maîtriser l'inflation.
4. En ce qui concerne les prix, la politique poursuivie vise la maîtrise de l'inflation ; étant donné que l'indice des prix constitue une des conditions essentielles de la compétitivité du produit tunisien.

En effet, l'augmentation des prix s'est stabilisée autour de 3% en 1998 et 1999, le même niveau est attendu pour l'année 2000. Cette augmentation résulte des efforts déployés par tous les intervenants (producteurs, distributeurs et Administration) en vue de maîtriser les coûts de production et de distribution et d'éviter l'augmentation excessive et injustifiée des prix. Ces derniers ont oeuvré ensemble pour garantir l'offre et ont mobilisé tous les moyens et outils de suivi et de régulation du marché. De même, les groupements interprofessionnels ont contribué à l'approvisionnement régulier du marché grâce au renforcement de leur rôle et la consolidation de leur capacité de stockage.

L'année 2000 verra, également, le renforcement du rôle des coopératives centrales des services dans le but de comprimer les coûts de distribution des produits locaux. Ce renforcement nécessite la restructuration de ces institutions afin qu'elles puissent moderniser leurs moyens d'approvisionnement, d'information et de gestion.

Au niveau des produits subventionnés, l'ajustement de leurs prix sera poursuivi en vue de comprimer les dépenses de la Caisse Générale de Compensation tout en protégeant les économiquement faibles par des mesures d'accompagnement. En outre, les efforts seront poursuivis pour rationaliser les achats des produits importés comme les céréales, le sucre et l'huile de graine afin de réduire le coût de la subvention. Cette rationalisation nécessite un suivi minutieux des marchés mondiaux de ces produits et la conclusion des contrats d'achat en temps opportun.

Par ailleurs, l'année 1999 a été marquée par une baisse de la part de la compensation dans le PIB qui s'est située à un niveau ne dépassant pas 1%. Cette baisse résulte d'une part, de l'ajustement annuel des prix des produits subventionnés, et d'autre part de l'effet conjugué de la diminution de la parité du dollar et des prix des produits de base dans le marché mondial. Sachant qu'il est prévu pour l'année 2000 de limiter cette part à environ 0.9% du PIB.

5. En ce qui concerne le commerce intérieur, l'année 2000 connaîtra l'introduction de nouvelles mesures visant la modernisation du secteur du commerce et l'amélioration de son rendement, et ce parallèlement à l'évolution des autres secteurs préconisée dans le cadre de la politique de mise à niveau globale, de libéralisation de l'économie et d'instauration de la concurrence. A cet effet, les efforts s'activent pour réaliser, au cours de l'an 2000, les études relatives à l'organisation et à l'évolution du commerce afin d'appliquer immédiatement les recommandations. Ces études concernent :

- La réhabilitation de l'urbanisme commercial, cette étude a pour objectif la limitation de l'expansion spontanée des locaux commerciaux et la prise en compte des aspects esthétiques et d'hygiène des points de vente ;
 - Le secteur du commerce, il est envisagé dans cette étude l'établissement d'un programme complet visant le développement du secteur pour qu'il puisse affronter les défis futurs imposés par la mondialisation de l'économie ;
 - L'amélioration du système d'information relatif au tissu économique en axant l'analyse sur les taux de concentration dans les secteurs économiques, les parts et les sources de participations étrangères dans les entreprises opérant dans les secteurs de production et de distribution.
6. Au niveau des circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche, les textes d'application de la loi du 23 juillet 1994, cités ci-après, ont été publiés :
- Arrêté du ministre du commerce, en date du 10 juin 1999, relatif aux cartes d'entrée aux marchés de production et aux marchés de gros des produits agricoles et de la pêche ;
 - Arrêté commun des ministres de l'intérieur, du commerce et de l'agriculture, en date du 17 novembre 1998 relatif à la création des marchés de production et des marchés de gros des produits agricoles et de la pêche ;
 - Arrêté du ministre du commerce, en date du 10 juin 1999 relatif à la fixation des modes d'emballage, de catégorisation et d'étalage des produits agricoles et de la pêche.

Il est à noter, dans ce sens, que l'étude portant sur l'emballage et la catégorisation sera achevée au cours du deuxième trimestre de l'année prochaine.

De même est attendu en l'an 2000, la préparation sous l'égide de la Société Ellouhoum portant sur la mise à niveau du secteur des viandes rouges et l'amélioration de la qualité de ces produits. L'objectif de cette étude est l'instauration d'un technopôle pour les viandes rouges dans le cadre d'un projet complet composé d'un système intégré aux plans de la production de la transformation, du stockage et de la catégorisation. Il comprendra aussi un centre de formation professionnelle pour les opérateurs du secteur. Ce pôle aura un rôle principal dans l'orientation des professionnels à travers le suivi et la régulation du secteur d'un côté, l'assistance et l'encadrement technique et scientifique de l'autre côté du fait que cet espace sera un pont de communication entre les professionnels et les institutions de la recherche scientifique et technologique.

Parallèlement l'étude sur le marché de bétail sera entamée, elle a pour objets :

- La préparation d'une stratégie visant la mise en place de l'infrastructure des marchés de bétail, conformément aux besoins du pays et leur modernisation ;
- La mise en place d'un plan pour l'établissement d'un réseau des marchés de bétail en fonction des besoins du pays allant jusqu'à 2020. Ce plan fixera les étapes et les échéances de réalisation ainsi que les qualités et les rôles des différents intervenants.

7. Dans le cadre de la rationalisation du marché intérieur et suite à la promulgation de la loi du 10 mai 1999, relative à la métrologie légale, il est prévu la mise en vigueur des textes réglementaires, en cours de préparation, au début de l'année 2000 il s'agit du :

- projet de décret fixant la composition et les modes de fonctionnement du Conseil National de la Métrologie légale ;
- Projet de décret fixant les unités de mesures ;
- Projet de décret portant sur le contrôle des instruments de la métrologie ;
- Projet de décret portant sur l'octroi des autorisations pour l'exercice de l'activité de réparation et de montage des instruments de mesure soumis au contrôle de la métrologie légale.

8. Pour ce qui est de la promotion de la qualité, de la concurrence et de la protection du consommateur l'effort sera focalisé en l'an 2000 sur :

- Le renforcement du contrôle économique, nécessaire à la transparence des opérations commerciales et la concurrence loyale. L'action portera aussi sur le contrôle de l'utilisation des produits subventionnés et du respect des marques et de la propriété commerciales des modèles de fabrication ;
- suivi d'hygiène des produits locaux et importés et de leur conformité aux normes et réglementations techniques en vigueur.

Dans ce cadre, l'activité de l'Agence Nationale du Contrôle Sanitaire et environnemental des produits sera renforcée. En effet, plusieurs rôles lui ont été assignés, parmi lesquels, la supervision des institutions opérant dans le secteur du contrôle sanitaire et la coordination de leurs actions, le contrôle de l'application de la réglementation et des normes internationales, outre la participation à la formation des techniciens et à l'amélioration des techniques en ce domaine.

II- La politique du commerce extérieur

Concernant la politique du commerce extérieur, l'effort sera axé, au cours de l'année 2000, sur la poursuite du démantèlement des tarifs douaniers appliqués aux produits provenant de l'Union européenne, notamment en ce qui concerne la quatrième liste qui englobe 29.5% des importations de produits qui ont leurs similaires fabriqués localement et qui seront libéralisés sur une période de 8 ans. Etant signalé que la première liste a été libéralisée et que la deuxième liste est en cours de libéralisation. Ainsi, les importations libéralisées atteindront 40% avec l'avènement de l'an 2000.

De même, Pour ce qui est de l'harmonisation des tarifs douaniers appliqués aux importations provenant de pays autres que ceux de l'Union européenne, les efforts seront intensifiés en vue d'activer les accords bilatéraux et multilatéraux. En effet, l'année 2000 connaîtra la poursuite des négociations avec l'Association Européenne de Libre Echange (AELE), visant l'établissement d'une zone de libre échange avec cette entité ainsi que l'application du programme d'exécution de la zone de libre échange arabe. Ceci, en plus de la poursuite de la mise en oeuvre des accords de libre échange au niveau bilatéral entre la Tunisie et, respectivement, la Jordanie, l'Égypte et le Maroc.

L'année 2000 connaîtra, également, la poursuite de l'application des engagements dans le cadre de l'OMC et ce, à travers l'accélération de la révision de la législation relative à la propriété industrielle et aux marques commerciales ainsi que la promulgation des textes d'application relatifs à la modernisation du système de lutte contre les pratiques déloyales à l'importation tel que le dumping et la promulgation de la loi relative aux mesures de sauvegarde.

Par conséquent, l'accent sera mis sur la poursuite du développement de l'information économique et commerciale d'une façon particulière et sur l'exploitation des nouvelles techniques de communication au niveau du commerce extérieur.

En effet, l'observatoire du commerce extérieur aura un rôle important dans l'instauration d'un système d'information moderne et exhaustif qui répond aux besoins des utilisateurs en particulier au niveau de l'analyse, de l'exploitation et de la diffusion de l'information. De même, l'observatoire s'attachera, ponctuellement et d'une manière continue, à collecter l'information concernant les produits importés et signalera tous les abus qui pourraient porter préjudice aux produits locaux.

En plus, l'année 2000 connaîtra le démarrage des négociations multilatérales concernant les secteurs de l'agriculture et des services, aussi bien avec l'Union européenne que dans le cadre de l'OMC.

A cet égard, la Tunisie s'est bien préparée pour entamer ces négociations en constituant des commissions sectorielles dont le rôle consiste à préparer et à étudier les différents thèmes susceptibles de figurer à l'ordre du jour de ces négociations et par là même définir les positions à prendre pour chaque thème.

10. Concernant la promotion des exportations, l'effort sera axé, au cours de l'année 2000, sur la poursuite du suivi et de l'évaluation des mesures issues des réunions du Conseil supérieur de l'exportation, notamment en ce qui concerne l'encouragement de la profession de conseil en matière de commerce international et ce, suite à la mise en place du cadre juridique y afférent. Ceci, outre la création du corps des conseillers du commerce extérieur et le démarrage de la réalisation de la maison de l'exportateur et la préparation des guides modulaires afin de renforcer la décentralisation dans le domaine de l'encadrement des exportateurs et la facilitation de leurs activités. De même, l'année 2000 sera marquée par le démarrage des travaux de la société de la liasse unique, suite à la mise en place du cadre juridique relatif à sa création. Le rôle de la société en question sera axé sur la facilitation des procédures et des documents relatifs aux opérations du commerce extérieur et notamment les aspects douaniers.

D'un autre côté, les efforts seront intensifiés, au cours de l'année 2000, pour accélérer la réalisation des études stratégiques et des programmes de soutien à l'exportation. En effet, outre l'avancement remarquable des travaux, aussi bien de l'étude stratégique relative au développement des exportations de biens que celle relative au développement des exportations de services, une étape importante a été franchie en ce qui concerne l'étude sur le commerce et qui se compose de trois axes principaux :

- La création d'une stratégie pour promouvoir le secteur ;
- Le projet de développement du commerce intérieur ;
- Le projet de développement des exportations.

Il importe de signaler, à cet égard, la progression remarquable dans la réalisation du troisième thème se rapportant au programme de développement des exportations dont l'objectif essentiel est l'instauration de nouveaux mécanismes pour renforcer la capacité d'exportation des entreprises et ce, afin d'assurer une meilleure exploitation du stock exportable pour les petites et moyennes entreprises. En effet, ces dernières se trouvent dans l'incapacité d'exploiter leurs capacités d'exportation en raison des difficultés qu'elles rencontrent tant au moment de la conquête des marchés extérieurs que pour l'accès au financement adéquat et ce, afin de conformer les produits aux critères convenus dans les marchés conclus avec les clients. Ces difficultés apparaissent en raison de l'absence des garanties réelles nécessaires. Le programme de développement des exportations vise, également, la facilitation des procédures, notamment douanières et celles en rapport avec le transport.

Aussi, l'effort sera axé, durant l'année 2000, dans ce domaine sur la poursuite de l'exécution de ce programme suite à l'approbation de l'accord conclu entre la Tunisie et la Banque Mondiale pour financer ce dernier d'un montant de 42 MD environ. Ceci, en plus de la promulgation de la loi relative à la création du fonds de garantie des exportations avant expédition.

Les efforts se poursuivront dans ce domaine et trois commissions seront créées, à cet effet, afin de faciliter les mesures relatives au commerce, d'accorder les agréments des risques et d'assurer la gestion du FAMEX, notamment par le recrutement de conseillers en matière de commerce extérieur ainsi que par le choix des compétences qui vont gérer ce fonds. Ceci en plus de la signature de la convention régissant les relations entre l'Etat et le CEPEX au titre du FAMEX.

Par ailleurs, les efforts seront intensifiés au cours de l'année 2000 pour renforcer le secteur du commerce électronique et ce, par l'instauration d'un accord cadre y afférent du fait qu'il représente une opportunité pour se positionner sur de nouveaux marchés dont l'accès était jusque là difficile.

L'action visera, en outre, l'encouragement et l'appui aux investissements pour la conquête des marchés extérieurs, ce qui permet une amélioration de la commercialisation des produits et des services tunisiens, notamment en faisant bénéficier les promoteurs de l'abattement fiscal au titre des revenus et des bénéfices réinvestis partiellement ou totalement à l'étranger. Ceci, en plus de la consolidation de la compétitivité des exportations au niveau du transport et de l'acconage suite à l'application des réductions des tarifs du transport maritime des produits non agricoles, selon les mêmes taux appliqués aux tarifs préférentiels accordés aux produits agricoles. De même, l'organisation des manifestations économiques et des forums se poursuivra ; l'objectif fondamental étant d'explorer de nouvelles opportunités de coopération et d'exportation et d'identifier les marchés prometteurs.

III- Politique monétaire et financière

14. Parallèlement aux réformes économiques programmées, pour l'année prochaine, la politique financière se caractérisera par l'introduction de plusieurs réformes d'envergure visant à conférer plus d'efficacité et d'efficience aux interventions des institutions financières, améliorer les prestations offertes en vue de satisfaire au mieux les demandes diversifiées des agents économiques et contribuer à la réalisation des objectifs du schéma de développement outre la consolidation de la compétitivité de l'économie.

Ces réformes concerneront, notamment, l'avancement de l'exécution du programme de modernisation du secteur bancaire à travers la mise en oeuvre des aspects techniques y afférents et la poursuite de l'adaptation du cadre juridique et réglementaire en plus de l'achèvement des réformes du marché financier en vue d'améliorer le rendement de la Bourse et de mettre à profit les importantes incitations accordées au cours des derniers mois. Une panoplie de réformes seront, également, introduites au niveau du secteur des assurances afin d'améliorer les prestations offertes et renforcer les résultats techniques et financiers du secteur.

La modernisation du secteur bancaire

15. Le secteur bancaire connaîtra durant l'année 2000 la poursuite des réformes dans les différents domaines en vue d'améliorer les services bancaires, de moderniser les modes de gestion et de développer le cadre juridique et réglementaire. Ces réformes permettront de renforcer la compétitivité des institutions bancaires afin de répondre plus efficacement aux exigences du développement de l'économie et accompagner son ouverture sur l'extérieur.

A ce titre, il est attendu, au cours de l'année prochaine notamment, la mise en application effective des aspects techniques du programme de modernisation du secteur bancaire et ce par l'entrée en exploitation du système de télécompensation qui permettra l'exécution des opérations de paiement, de transfert et de compensation des chèques dans un délai de 48 heures. Un tel système favorisera la maîtrise desdites opérations et la réduction des coûts y afférents et facilitera les transactions entre les différents agents économiques. En outre, la mise en place de la base de données centrale qui contribuera à l'amélioration des opérations d'appréciation et de suivi des risques intéressera dans sa première phase le saisi des données disponibles sur réseau unique accessible à l'exploitation des banques. La deuxième phase verra l'avancement des études relatives à l'élaboration d'un programme qui vise le développement des aspects techniques de cette base et son enrichissement par les données appropriées.

Dans le même contexte, le programme de développement de la monétique connaîtra une impulsion suite à la création d'une société spécialisée qui favorisera la promotion de ce type de prestations bancaires et permettra par conséquent de suivre les progrès enregistrés en la matière sur le plan international. Parallèlement et dans le cadre de la consolidation de l'exploitation et de la préservation du bon fonctionnement des systèmes informatiques, l'ensemble des banques mettront en exécution des programmes d'actions visant la sécurisation de ces systèmes en vue d'assurer un fonctionnement normal de l'activité du secteur bancaire. Pour ce qui est du transport des fonds, la société créée en l'objet commencera prochainement à assurer les missions de transport entre les agences bancaires à travers tout le territoire national.

L'aspect institutionnel du programme de modernisation du secteur bancaire verra, de son côté, la réalisation de deux opérations de fusion après l'achèvement des études d'évaluation nécessaires. La première opération de fusion intéresse l'Union Tunisienne des Banques et la Banque de Tunisie et des Emirats d'Investissement et la seconde concerne la Société Tunisienne de Banque, la Banque Nationale de Développement Touristique et la Banque de Développement Economique de Tunisie. Ces deux opérations constitueront un premier jalon sur la voie de la restructuration du système bancaire et la création d'institutions financières dotées d'importantes potentialités techniques et financières.

Par ailleurs, les opérations de modernisation des structures de gestion des banques ainsi que le renforcement de leurs assises financières seront poursuivies en vue de respecter les normes prudentielles et de garantir un meilleur rendement du système bancaire, surtout à la suite des efforts consentis en matière de résorption des créances vis-à-vis des entreprises publiques et para-publiques et des solutions envisagées pour les crédits agricoles, outre la révision de la réglementation relative aux hypothèques et à la titrisation des crédits et des mesures visant la réduction des délais des recours aux tribunaux.

Le cadre juridique connaîtra, en ce qui le concerne, la révision de la loi réglementant la profession bancaire en vue de la mettre au diapason des mutations récentes aux plans économique et financier et de préparer les conditions appropriées au développement de l'activité des banques. Cette révision portera sur l'adoption du principe de l'agrément unique et la révision de certaines dispositions permettant la préparation des banques tunisiennes à la concurrence étrangère ainsi que leur mise à niveau pour faire face à la libéralisation des services bancaires conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce.

La dynamisation du marché financier

16. Les réformes engagées durant ces dernières années au niveau du marché financier ont aboutit à la création de nouvelles structures s'appuyant sur un cadre juridique moderne et adéquat ce qui a permis de clarifier les responsabilités des intervenants et d'exploiter les techniques et systèmes informatiques développés. Cette situation a favorisé l'émergence d'un environnement approprié pour la relance des transactions et la consolidation du rôle de la Bourse dans le financement de l'activité économique.

Ce processus de réforme a été renforcé par l'introduction de nouvelles mesures ayant trait à la stimulation de l'offre et de la demande au sein du marché financier et à la satisfaction aussi bien quantitative que qualitative des attentes des épargnants. Ces mesures permettront l'accroissement du nombre des sociétés cotées en Bourse, grâce aux avantages fiscaux accordés aux sociétés qui procéderont à l'ouverture d'un minimum de 30% de leur capital au public durant les cinq prochaines années en plus de l'impulsion de la demande des actions, suite à la publication des textes réglementaires relatifs aux comptes d'épargne en actions.

Par ailleurs, le marché financier se caractérisera par une évolution importante du marché obligataire qui constitue l'une des principales sources de financement direct des projets d'investissement. Cette évolution sera favorisée par la nouvelle orientation tendant à encourager les entreprises publiques et les collectivités locales habilitées à émettre des emprunts obligataires pour financer leurs projets ainsi que par l'accroissement prévisible des émissions des bons du trésor assimilables.

L'année 2000 connaîtra, en outre, la poursuite du développement du cadre juridique et réglementaire régissant le marché financier en vue de l'adapter aux mutations intervenues sur la scène internationale et d'introduire davantage d'harmonisation au niveau des textes en vigueur. Les mesures préconisées, à ce niveau, se rapportent à la finalisation des textes qui régissent notamment, l'exploitation des produits financiers et la délimitation des attributions des intervenants sur le marché ainsi qu'à l'élaboration des nouveaux textes relatifs à l'octroi de meilleures garanties au profit des opérateurs et le développement de certaines activités à l'instar des services de gestion de portefeuille-titres ou autres.

Le développement du secteur des assurances

17. Le secteur des assurances connaîtra, au cours de l'année 2000, une importante impulsion en relation avec la mise en oeuvre des réformes préconisées par l'étude relative au développement du secteur des assurances et avec l'amorce des discussions concernant la libéralisation des services financiers outre l'amélioration attendue des résultats techniques du secteur en rapport avec l'ensemble des mesures introduites durant les dernières années.

A cet effet, les réformes seront intensifiées et toucheront les différents aspects du secteur des assurances conformément aux recommandations de l'étude précitée. Elles concerneront le développement des méthodes de gestion à travers l'adoption d'un plan comptable sectoriel, la modernisation des instruments et moyens de travail et l'introduction

davantage d'efficacité et d'efficience au niveau des interventions des compagnies d'assurances. Ces réformes favoriseront l'amélioration des prestations offertes et la réalisation de résultats techniques positifs qui contribueront aussi bien au renforcement de l'assise financière de ces compagnies qu'à la consolidation de leur capacité de rétention.

Les réformes toucheront, en outre, toutes les branches d'assurance en vue d'améliorer les services rendus et de garantir un meilleur équilibre financier, notamment, au niveau des branches déficitaires à l'instar de l'assurance-auto. Notant que cette dernière a connu, dans le cadre de la libéralisation progressive des tarifs, une augmentation en 1999 de la prime d'assurance de la responsabilité civile, en plus de la simplification des procédures relatives à l'indemnisation des dégâts matériels, ce qui permettra l'amélioration des résultats techniques de cette branche et par conséquent la consolidation du résultat global du secteur des assurances. Par ailleurs, une attention particulière sera accordée aux autres branches d'assurance non obligatoires qui recèlent d'importantes potentialités à l'instar de l'assurance-vie qui a bénéficié d'incitations substantielles, de l'assurance incendie, de l'assurance exportations et autres en plus de la couverture de nouveaux risques comme celui relatif à l'assurance des programmes et des logiciels informatiques.

IV- La réforme administrative

18. La réforme de l'administration et l'amélioration de la qualité de ses prestations constituent l'un des objectifs fondamentaux du programme des réformes institutionnelle et législative du présent quinquennat. Objectifs considérés, à juste titre, déterminants pour assurer la pérennité de l'action de développement.

En effet, la période écoulée du IX^{ème} Plan a connu le franchissement de pas sûrs sur la voie de l'exécution du programme de mise à niveau globale de l'administration. Un tel programme vise la modernisation des outils de travail à travers l'utilisation des technologies de pointe en matière informatique et Bureautique, l'introduction de nouveaux mécanismes pour concrétiser la démarche prospective, à côté de la poursuite de l'amélioration des relations avec le citoyen, le développement des structures administratives et la valorisation des ressources humaines.

L'action de réforme sera poursuivie au cours des prochaines années afin de concrétiser les objectifs assignés à la prochaine étape en ce qui concerne la simplification des procédures, la réduction de la lenteur administrative et le rapprochement des prestations aux usagers, outre l'introduction des nouveaux modes de travail, le renforcement de la décentralisation et l'élargissement des domaines de partenariat avec le secteur privé. Sur cette base, l'année prochaine connaîtra l'adoption d'une panoplie de mesures et dispositions ayant pour buts :

- La consécration du principe de la liberté comme base essentielle dans l'exercice des activités soumises à autorisation. Cette dernière devient l'exception et sera limitée à quelques cas particuliers, et ce à travers l'élaboration des cahiers des charges pour l'ensemble des activités concernées, la préparation des manuels de procédures pour les divers services publics avec la généralisation de l'utilisation de l'informatique et le renforcement des services régionaux par les compétences requises ;
- La dynamisation du rôle de l'administration et son adaptation systématique aux évolutions intervenues sur la scène nationale et internationale afin de renforcer la compétitivité du pays que ce soit par la diffusion de l'information sur les possibilités d'exportation et sur les initiatives de partenariat ou par le soutien aux privés lors de l'accès aux marchés extérieurs et la défense de leurs intérêts. Ces missions seront assurées grâce au renforcement des structures et institutions, nouvellement créées, chargées du suivi, de l'analyse, de la collecte et de la diffusion de l'information sur l'évolution de certains secteurs sensibles ;

- Le rapprochement des prestations au citoyen et le renforcement de la décentralisation à travers l'octroi des prestations à distance et le transfert des compétences dans les domaines social et éducatif aux services régionaux et locaux, outre l'élargissement du champ de partenariat avec le secteur privé, l'installation dans chaque gouvernorat d'un représentant régional du médiateur administratif et la poursuite de la simplification des procédures et notamment celles se rapportant à l'entreprise via le remplacement de l'arsenal actuel par une seule mesure lors de l'acte de création des entreprises.

V - Le programme de privatisation

19. L'année 1999 a connu la poursuite de l'exécution du programme de privatisation au même rythme soutenu comme en 1998 et ce suite aux importantes dispositions prises pour conférer à ce programme la transparence totale et davantage d'efficacité. Ces dispositions se rapportent notamment à une plus grande clarification des attributions du comité technique de privatisation et l'introduction de plus de souplesse aux opérations de cession des participations par les banques à condition que ces opérations n'entraînent pas la perte de la vocation publique de l'entreprise.

L'année 1999 a connu, aussi, la promulgation de la loi n°99-38 du 3 mai 1999 relative à la liquidation à l'amiable qui confèrera aux opérations de liquidation davantage de souplesse de nature à réduire sensiblement les délais nécessaires à ce genre d'opérations en raison de la complexité de certains aspects fonciers et financiers. Parallèlement à cette promulgation, des efforts ont été focalisés sur la bonne préparation des dossiers et ce en tenant compte au préalable des éventuels problèmes et des problématiques posées aussi bien au niveau de l'assainissement de la situation foncière qu'au titre de la levée des hypothèques détenues par les banques afin de faciliter l'opération de cession et valoriser les ressources y afférentes.

Les réalisations ont concerné, jusqu'à fin septembre 1999, 73 opérations pour une enveloppe des ressources dépassant 61 MD. Ces opérations se répartissent, selon les modalités de privatisation, comme suit :

Modalité de cession	Nombre d'opérations	Ressources (MD)
Vente d'actions	7	7.4
Vente d'actifs	58	17.7
Offre publique	03	10.8
Concession	05	25.5
Total	73	61.4

Cette enveloppe représente 76% des ressources enregistrées pour l'ensemble de l'année 1998, hormis l'opération de cession des deux cimenteries d'ENFIDHA et JEBEL OUAÏT réalisée en octobre 1998 pour un montant de 410 MD.

Il importe de signaler qu'à l'instar de l'année 1998, la deuxième étape de privatisation des cimenteries qui concernera les ciments de GABES et d'OUM EL KELIL ainsi que les ciments artificiels de Tunisie, a été entamée. Ce programme a, en effet, atteint un stade avancé dans son exécution et ce par le choix de la banque d'affaires, la sélection des investisseurs stratégiques et le démarrage de l'opération d'évaluation pour ces derniers. La réalisation de l'opération de cession est prévue soit fin décembre 1999 soit au début de l'année 2000 selon le programme arrêté au préalable.

Le programme de privatisation sera poursuivi, au vu des réalisations antérieures et de l'expérience acquise, à un rythme soutenu en l'an 2000 et ce en veillant à :

- Adopter une démarche rationnelle conciliant entre la souplesse dans l'application et la persévérance sur la même voie ;

- S'assurer avant la prise de décision que les cahiers des charges contiennent les dispositions qui garantissent le succès de l'opération de privatisation tout en respectant les principes fondamentaux qui gouvernent le processus de privatisation. Ce dernier étant considéré comme instrument visant à conférer davantage d'efficacité au niveau de la gestion et à garantir la viabilité et le développement des sociétés privatisées et non comme une fin en soi ;
- Etablir un programme en harmonie avec les réformes et avec le degré d'intégration des secteurs dans l'économie de marché. Ce programme concernera essentiellement la poursuite de la privatisation des unités touristiques appartenant aux banques et des entreprises opérant dans les secteurs du textile, de la construction navale et l'industrie mécanique et électrique.

ANNEXE STATISTIQUE

SOMMAIRE

- I- Les agrégats
- II- La production et la Valeur ajoutée
- III- Les investissements
- IV- Les comptes de l'Extérieur
- V- Les finances Publiques
- VI- Les Opérations des Institutions Financières

RESSOURCES ET EMPLOIS
AUX PRIX CONSTANTS 1990

TABLEAU I-1

EN MD

	1996	1997	1998	1999	2000
PIB PRIX DU MARCHÉ	14008.6	14767.8	15499.6	16462.4	17443.7
Accr. en %	7.1	5.4	5.0	6.2	6.0
IMPORT. B.&SERVICES	6139.5	6684.5	6966.6	7411.6	7762.1
Accr. en %	-3.3	8.9	4.2	6.4	4.7
TOTAL RESSOURCES-EMPLOIS	20148.1	21452.3	22466.2	23874.1	25205.8
Accroissement Annuel en %	3.7	6.5	4.7	6.3	5.6
CONSOMMATION PUBLIQUE	2207.6	2317.7	2426.6	2545.5	2665.2
Accr. en %	3.2	5.0	4.7	4.9	4.7
CONSOMMATION PRIVEE	8515.9	8885.4	9329.7	9880.1	10463.0
Accr. en %	4.3	4.3	5.0	5.9	5.9
CONSOMMATION GLOBALE	10723.5	11203.1	11756.3	12425.7	13128.2
Accr. en %	4.1	4.5	4.9	5.7	5.7
F.B.C.F	3180.6	3506.2	3644.5	4062.0	4338.0
Accr. en %	2.2	10.2	3.9	11.5	6.8
VARIATION DE STOCKS	291.1	162.2	226.8	258.9	286.6
DEMANDE INTERIEURE	14195.2	14871.5	15627.6	16746.6	17752.9
Accr. en %	5.7	4.8	5.1	7.2	6.0
EXPORT. BIENS ET SERVICES	5952.9	6580.8	6838.6	7127.5	7452.9
Accr. en %	-0.8	10.5	3.9	4.2	4.6

**RESSOURCES ET EMPLOIS
AUX PRIX COURANTS**

TABLEAU I-2

EN MD

	1996	1997	1998	1999	2000
P I B PRIX DU MARCHÉ	19066.2	20900.7	22701.3	24938.9	27302.8
Accr. en %	11.8	9.6	8.6	9.9	9.5
IMPORT. B. & SERVICES	8325.8	9699.4	10366.3	11184.0	12135.8
Accr. en %	0.0	16.5	6.9	7.9	8.5
TOTAL RESSOURCES-EMPLOIS	27392.0	30600.1	33067.6	36122.9	39438.6
Accroissement Annuel en %	7.9	11.7	8.1	9.2	9.2
CONSOMMATION PUBLIQUE	2975.8	3274.4	3585.5	3901.0	4228.7
Accr. en %	7.2	10.0	9.5	8.8	8.4
CONSOMMATION PRIVEE	11610.2	12566.6	13609.6	14820.9	16249.6
Accr. en %	8.2	8.2	8.3	8.9	9.6
CONSOMMATION GLOBALE	14585.9	15841.0	17195.1	18721.9	20478.3
Accr. en %	8.0	8.6	8.5	8.9	9.4
F.B.C.F	4422.3	5152.8	5591.7	6450.0	7095.0
Accr. en %	7.3	16.5	8.5	15.3	10.0
VARIATION DE STOCKS	353.9	423.2	642.8	483.7	504.1
DEMANDE INTERIEURE	19362.1	21417.0	23429.6	25655.5	28077.4
Accr. en %	9.3	10.6	9.4	9.5	9.4
EXPORT. BIENS ET SERVICES	8029.9	9183.1	9638.0	10467.4	11361.2
Accr. en %	4.9	14.4	5.0	8.6	8.5

EPARGNE ET FINANCEMENT EXTERIEUR
AUX PRIX COURANTS

TABLEAU I-3

EN MD

	1996	1997	1998	1999	2000
PIB PRIX DU MARCHE	19066.2	20900.7	22701.3	24938.9	27302.8
REVENUS FACTEURS EXT.NETS	-1004.3	-998.1	-987.5	-1041.8	-1110.0
PRODUIT NATIONAL BRUT	18061.9	19902.6	21713.8	23897.1	26192.8
TRANSFERTS COUR. EXTER.NETS	800.6	834.0	941.8	1030.4	1101.1
REVENU NATIONAL DISP. BRUT	18862.5	20736.6	22655.6	24927.5	27293.9
CONSOMMATION GLOBALE	14585.9	15841.0	17195.1	18721.9	20478.3
EPARGNE NATIONALE	4276.6	4895.6	5460.5	6205.7	6815.6
Taux d'epargne en % PNB	23.7	24.6	25.1	26.0	26.0
F.B.C.F	4422.3	5152.8	5591.7	6450.0	7095.0
Taux d'invest.en % PIB	23.2	24.7	24.6	25.9	26.0
VARIATION DE STOCKS	353.9	423.2	642.8	483.7	504.1
SOLDE COURANT	-499.6	-680.4	-774.0	-728.0	-783.5
En % du PIB	2.6	3.3	3.4	2.9	2.9
TRANSFERTS EN CAP.EXT.NETS	44.5	104.6	93.8	110.0	150.0
BESOIN FINAN. DE LA NATION	-455.1	-575.8	-680.2	-618.0	-633.5
Besoin Financement RNDB (%)	2.4	2.8	3.0	2.5	2.3
Besoin Financement FBCF (%)	10.3	11.2	12.2	9.6	8.9
Bes. Financ. Rec. Cour. Totales (%)	5.0	5.6	6.3	5.2	4.9
DETTE EXTERIEURE	9620.0	10820.0	10718.0	11890.0	12325.0
Taux d'endett.en % RNDB	51.0	52.2	47.3	47.7	45.2
SERVICE DE LA DETTE	1599.1	1689.3	1791.2	1935.0	2380.0
Serv. dette/Recet. courantes (%)	17.6	16.4	16.5	16.4	18.5
Serv. dette/Exp B & S (%)	19.9	18.4	18.6	18.5	20.9

RECETTES COUR.TOTALES	9062.4	10310.6	10876.0	11833.0	12865.5
EXPORT. BIENS ET SERVICES	8029.9	9183.1	9638.0	10467.4	11361.2

VALEURS AJOUTÉES PAR SECTEUR
D'ACTIVITÉ ET P.I.B AUX
PRIX CONSTANTS 1990

TABLEAU II-1

EN MD

	1996	1997	1998	1999	2000
AGRICULTURE ET PECHE	2037.5	2097.8	2076.8	2305.3	2386.0
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	2468.6	2644.7	2742.7	2907.7	3072.5
Ind.Agric. et Alimentaires	434.4	517.0	492.2	546.3	579.1
Ind.Mat.Const.Cer. et Verre	262.8	265.3	276.2	285.8	298.7
Ind.Mec. et Electriques	338.3	362.0	388.1	411.3	438.1
Ind.Chimiques	267.3	275.3	287.7	300.6	314.2
Ind.Textile.Hab. et Cuir	831.8	873.1	925.5	971.8	1025.2
Ind.Diverses	334.0	352.0	373.1	391.8	417.2
INDUSTR. MANUFACT. autres que l'IAA	2034.2	2127.7	2250.5	2361.4	2493.4
IND.NON MANUFACTURIERES	1655.7	1710.6	1820.7	1890.7	1963.6
Mines	118.3	107.3	128.3	140.0	142.9
Hydrocarbures	635.1	639.1	667.9	665.9	658.5
Electricite	214.5	229.1	246.1	264.8	287.0
Eau	71.7	75.7	79.5	82.7	86.8
Batiments et Génie civil	616.1	659.4	699.0	737.4	788.3
SERVICES	4869.7	5161.2	5503.5	5878.8	6333.3
Commerce	1257.2	1304.2	1386.4	1469.5	1568.0
Transport	772.3	834.1	882.5	939.8	996.2
Communications	319.1	349.3	401.7	468.4	571.4
Hotels.Cafés.Restaurants	705.9	758.3	795.5	855.1	906.4
Organismes Financiers	658.4	695.7	742.3	779.4	833.2
Divers Services Marchands	1156.8	1219.6	1295.2	1366.5	1458.0
dont Loyer	493.1	512.3	532.8	554.1	576.3
CI NON VENT. EN SERV. FIN.(en-)	515.6	535.2	559.6	598.2	633.9
S/Total activités marchandes	10515.9	11079.1	11584.2	12384.2	13121.5
Act.de services non marchands	1861.4	1967.0	2073.2	2162.4	2285.6
dont Adm. Publique	1802.7	1907.6	1989.6	2059.3	2141.6
P I B AUX COÛTS DES FACTEURS	12377.3	13046.1	13657.4	14546.5	15407.1
Impôts ind.nets de subventions	1631.3	1721.7	1842.2	1915.9	2036.6
P I B AUX PRIX DU MARCHÉ	14008.6	14767.8	15499.6	16462.4	17443.7
ACCROISSEMENTS ANNUELS (EN %)	7.1	5.4	5.0	6.2	6.0
CROISSANCE EN %					
P.I.B Autre qu'AGRICULTURE	4.1	5.8	5.9	5.5	6.4
P.I.B Autre qu'AGRIC.et I.A.A	4.2	5.3	6.4	5.3	6.4
P.I.B Autre qu'AGRIC. I.A.A.					
Mines et Hydrocarbures	4.1	5.8	6.4	5.5	6.8

VALEURS AJOUTEES PAR SECTEUR

D'ACTIVITE ET P.I.B AUX

TABLEAU II-2

PRIX COURANTS

EN MD

	1996	1997	1998	1999	2000
AGRICULTURE ET PECHE	2614.6	2786.8	2828.6	3204.8	3419.5
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	3489.4	3846.6	4142.2	4540.1	4953.0
Ind.Agric. et Alimentaires	586.2	700.6	691.5	794.5	871.6
Ind.Mat Const.Cer. et Verre	349.9	361.0	391.0	418.7	453.1
Ind.Mec. et Electriques	453.8	498.6	553.4	607.7	669.7
Ind.Chimiques	399.4	431.7	474.4	510.5	549.8
Ind.Textile.Hab. et Cuir	1252.0	1368.1	1498.1	1628.4	1770.1
Ind.Diverses	448.1	486.6	533.8	580.2	638.8
INDUSTR. MANUFACT. autres que l'IAA	2903.2	3146.0	3450.7	3745.5	4081.4
IND.NON MANUFACTURIERES	1937.2	2119.0	2297.2	2482.8	2697.8
Mines	136.8	168.8	209.0	236.8	249.1
Hydrocarbures	595.3	601.7	599.9	616.1	648.7
Electricité	269.6	317.7	360.6	403.5	446.3
Eau	91.3	94.7	103.7	111.2	120.3
Batiments et Génie civil	844.2	936.1	1024.1	1115.2	1233.5
SERVICES	6621.2	7165.4	7888.7	8694.9	9640.7
Commerce	1672.7	1799.0	1978.9	2172.8	2398.8
Transport	1067.7	1198.0	1311.8	1444.3	1584.4
Communications	338.4	390.5	458.1	550.1	684.4
Hotels.Cafés.Restaurants	1152.0	1276.1	1385.8	1542.4	1684.3
Organismes Financiers	793.2	776.7	858.3	914.9	1007.3
Divers Services Marchands	1597.2	1725.1	1895.9	2070.3	2281.5
dont Loyer	660.0	712.8	766.9	825.2	883.8
CI NON VENT. EN SERV. FIN. (en-)	618.5	565.3	609.3	672.0	735.5
S/Total activités marchandes	14043.9	15352.5	16547.5	18250.5	19975.6
Act de services non marchands	2617.7	2905.0	3201.3	3470.2	3803.4
dont Adm. Publique	2538.3	2821.5	3055.7	3272.6	3505.0
P I B AUX COUTS DES FACTEURS	16661.6	18257.5	19748.8	21720.8	23778.9
Impôts ind. nets de subventions	2404.6	2643.2	2952.5	3218.2	3523.9
P I B AUX PRIX DU MARCHE	19066.2	20900.7	22701.3	24938.9	27302.8
ACCROISSEMENTS ANNUELS (EN %)	11.8	9.6	8.6	9.9	9.5

**LA FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE
PAR SECTEUR**

TABLEAU III

EN MD

	1996	1997	1998	1999	2000
AGRICULTURE ET PECHE	717.8	736.0	824.3	854.0	950.0
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	642.2	719.0	829.8	880.0	960.0
Ind. Agricoles et Alimentaires	140.0	173.0	221.8	220.0	230.0
Ind. Mat. Const. Cer. et Verre	112.0	106.0	100.0	130.0	150.0
Ind. Mecaniques et Electriques	84.6	100.0	120.0	135.0	150.0
Ind. Chimiques	70.0	75.0	66.0	75.0	85.0
Ind. Textile, Habill. et Cuir	155.1	170.0	225.0	220.0	233.0
Ind. Diverses	80.5	95.0	97.0	100.0	112.0
IND. NON MANUFACTURIERES	469.2	716.9	758.0	743.7	954.0
Mines	20.6	39.8	44.0	47.9	45.0
Hydrocarbures	182.3	247.0	251.0	247.8	239.0
Electricite	154.2	308.1	304.0	273.0	470.0
Eau	42.1	40.0	60.0	70.0	80.0
Batiments et Genie civil	70.0	82.0	99.0	105.0	120.0
SERVICES	2105.0	2417.6	2589.4	3282.3	3451.0
Transport	544.8	719.8	708.0	1170.0	1485.0
Communications	190.0	198.0	240.0	318.0	400.0
Hotels, Cafes, Restaurants	336.0	324.9	329.0	338.0	345.0
Logement	698.6	783.3	843.3	924.0	1032.0
Commerces et Divers Services	335.6	391.6	469.1	532.3	594.0
EQUIPEMENTS COLLECTIFS	488.1	563.3	590.2	690.0	780.0
TOTAL DE LA F.B.C.F	4422.3	5152.8	5591.7	6450.0	7095.0
Accroissements annuels (en %)	7.3	16.5	8.5	15.3	10.0

COMPTE DE L'EXTERIEUR

TABLEAU IV-1

EN MD

	1996	1997	1998	1999	2000
IMPORTATIONS BIENS ET SERVICES	8325.8	9699.4	10366.3	11184.0	12135.8
EXPORTATIONS BIENS ET SERVICES	8029.9	9183.1	9638.0	10467.4	11361.2
SOLDE BIENS ET SERVICES	-295.9	-516.3	-728.3	-716.6	-774.6
RESSOURCES	1146.0	1166.2	1182.7	1274.0	1376.0
EMPLOIS	141.7	168.1	195.2	232.2	266.0
TRANSFERTS DE REVENUS	-1004.3	-998.1	-987.5	-1041.8	-1110.0
RESSOURCES	90.2	125.4	101.0	103.0	137.2
EMPLOIS	890.8	959.4	1042.8	1133.4	1238.3
TRANSFERTS COURANTS	800.6	834.0	941.8	1030.4	1101.1
RESSOURCES COURANTES	9562.0	10991.0	11650.0	12561.0	13649.0
EMPLOIS COURANTS	9062.4	10310.6	10876.0	11833.0	12865.5
SOLDE COURANT	-492.6	-680.4	-774.0	-728.0	-783.5
TRANSFERTS EN CAPITAL	44.5	104.6	93.8	100.0	130.0
RESSOURCES	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
EMPLOIS	44.5	104.6	93.8	100.0	130.0
CAPACITE OU BESOIN DE FINANCT	-455.1	-575.8	-680.2	-628.0	-653.5
COMPTE FINANCIER					
RESSOURCES	932.1	1129.4	1359.9	1317.0	1674.2
AMORTISSEMENTS	955.6	1040.5	1173.2	1265.0	1630.0
PARTICIPATIONS	52.4	47.3	58.5	65.0	70.0
CT ET AJUSTEMENT	-75.9	41.6	128.2	-13.0	-25.8
EMPLOIS	1773.2	2077.2	1827.4	2280.0	2602.7
PARTICIPATIONS et I D E (1)	306.8	439.9	852.3	550.0	700.0
EMPRUNTS LONG TERME	617.3	610.0	500.0	800.0	800.0
EMPRUNTS MOYEN TERME	849.1	1027.3	475.1	930.0	1102.7
SOLDE OPERATIONS FINANCIERES	841.1	947.8	467.5	963.0	928.5
SOLDE GENERAL	386.0	372.0	-212.7	335.0	275.0

(1) Sans les instruments du marché monétaire

COMPTE DE L'EXTERIEUR
RESSOURCES COURANTES

TABLEAU IV-1

EN MD

	1996	1997	1998	1999	2000
I- IMPORTATIONS DE BIENS					
(selon les statistiques douanières)					
Biens d'équipement	1520.4	1906.4	2184.0	2720.0	2930.0
Mat.premières et demi-produits	2170.3	2448.1	2707.8	2720.0	2950.0
Produits énergétiques	591.2	659.8	450.6	535.0	600.0
Produits alimentaires	605.6	764.2	788.6	680.0	780.0
Produits de consommation non alim.	2611.4	3014.8	3345.1	3540.0	3805.0
Importations de biens C.A.F	7498.9	8793.3	9476.1	10195.0	11065.0
Ajustements(1)	205.4	171.4	177.6	182.0	195.5
IMPORTATIONS DE BIENS	7704.3	8964.7	9653.7	10377.0	11260.5
(selon la comptabilité nationale)					
II-IMPORTATIONS DE SERVICES	621.5	734.7	712.6	807.0	875.3
Transport et Assurance	212.2	248.1	167.6	190.0	206.0
Tourisme et voyages	228.6	230.7	234.3	254.0	276.3
Autres Services	180.7	255.9	310.7	363.0	393.0
TOTAL IMP BIENS ET SERVICES	8325.8	9699.4	10366.3	11184.0	12135.8
III-1)TRANSFERT DE REVENUS	1146.0	1166.2	1182.7	1274.0	1376.0
Revenus du capital	1137.2	1157.8	1173.8	1263.0	1366.0
Intérêts de la dette	643.5	648.8	618.0	670.0	750.0
Autres rev. du capital	493.7	509.0	555.8	593.0	616.0
Revenus du travail	8.8	8.4	8.9	11.0	10.0
III-2)TRANSFERTS COURANTS	90.2	125.4	101.0	103.0	137.2
TOTAL TRANSFERTS	1236.2	1291.6	1283.7	1377.0	1513.2
TOTAL RESSOURCES COURANTES	9562.0	10991.0	11650.0	12561.0	13649.0

(1) Ajustements des comptes nationaux.

COMPTE DE L'EXTERIEUR
EMPLOIS COURANTS

TABLEAU IV-2

EN MD

	1996	1997	1998	1999	2000
I-EXPORTATIONS DE BIENS (selon stat.douanières)	5372,1	6147,9	6518,2	7035,0	7625,0
Agriculture et IAA	404,6	681,7	627,0	815,0	820,0
Phosphate et chimie	761,8	840,6	881,2	870,0	895,0
Energie	563,1	555,9	417,7	465,0	575,0
Textiles et cuir	2747,8	2996,4	3289,5	3465,0	3725,0
Industries mec. et electriques	669,6	830,3	1043,0	1148,0	1295,0
Autres	225,2	243,0	259,8	272,0	315,0
Ajustements (1)	129,2	132,5	134,4	142,0	155,5
EXPORTATIONS DE BIENS SELON LA COMPTABILITE NATIONALE	5487,2	6280,4	6652,6	7177,0	7780,5
II-EXPORTATIONS DE SERVICES	2542,7	2902,7	2985,4	3290,4	3580,7
Transport	714,5	860,1	726,8	795,0	853,0
Redevance gaz	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tourisme et voyages	1580,8	1765,5	1935,5	2149,7	2354,3
dont : Rec. Touristiques	1413,2	1565,3	1712,8	1900,0	2070,0
Autres Services	247,4	277,1	323,1	345,7	373,4
TOTAL EXP. BIENS ET SERVICES	8029,9	9183,1	9638,0	10467,4	11361,2
III-1) TRANSFERTS DE REVENUS	141,7	168,1	195,2	232,2	266,0
-Revenus du capital	85,4	101,8	122,2	149,0	171,0
-Revenus du travail	56,3	66,3	73,0	83,2	95,0
III-2) TRANSFERTS COURANTS	890,8	959,4	1042,8	1133,4	1238,3
dont :					
Economies sur sal.	798,3	845,9	901,8	975,0	1060,0
TOTAL TRANSFERTS	1032,5	1127,5	1238,0	1365,6	1504,3
TOTAL EMPLOIS COURANTS	9062,4	10310,6	10876,0	11833,0	12865,5

(1) Ajustements des comptes nationaux.

**RESSOURCES ET CONTREPARTIES
DU SYSTEME FINANCIER**

TABLEAU VI-1

Encours en MD

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Acc en %	
							99/98	99/98
MASSE MONETAIRE (M4)	11112	12505	13576	14836	15800	16835	6.5	6.6
MASSE MONETAIRE (M3)	8503	9618	10981	11639	12690	13789	9.0	8.7
MASSE MONETAIRE (M2)	7751	8764	10162	10729	11698	12693	9.0	8.5
MONNAIE (M1)	3522	3981	4474	4790	5118	5348	6.8	4.5
Monnaie fiduciaire	1314	1472	1594	1695	1898	2030	12.0	7.0
Monnaie scripturale	2208	2509	2880	3095	3220	3318	4.0	3.0
QUASI-MONNAIE	4229	4783	5688	5939	6580	7345	10.8	11.6
Dépôts à terme	679	1008	1517	1424	1600	1800	12.4	12.5
Certificats de dépôt	83	122	123	125	140	161	12.0	15.0
Comptes spéciaux d'épargne	2408	2643	2973	3155	3485	3885	10.5	11.5
Epargne CENT	523	575	626	679	742	816	9.3	10.0
M3-M2	752	854	819	910	992	1096	9.0	10.5
M4-M3	2609	2887	2595	3197	3110	3046	-2.7	-2.1
Ressources spéciales	1795	1891	2031	2012	2133	2325	6.0	9.0
Fonds propres	2769	3073	3389	3659	4063	4590	11.0	13.0
Autres ressources	245	548	764	803	904	1270	12.6	40.5
TOTAL RESSOURCES =								
TOTAL EMPLOIS	15921	18017	19760	21310	22900	25020	7.5	9.3
CREANCES NETTES / L'EXT*	854	1137	1537	1373	1708	2013	335	275
CREANCES NETTES / L'ETAT*	3164	3527	3701	4112	3862	3862	-250	0
CONCOURS A L'ECONOMIE	11903	13353	14522	15825	17330	19145	9.5	10.5
Crédits / Ressources ordinaires	8840	10237	11320	12397	13561	14922	9.4	10.0
Crédits à court terme	6445	6874	7676	8405	9120	9945	8.5	9.0
Crédits à moyen terme	1411	1419	1699	1852	2055	2292	11.0	11.5
Crédits à long terme	984	1944	1945	2140	2386	2685	11.5	12.5
Crédits / Ressources spéciales	1732	1883	1982	1988	2107	2318	6.0	10.0
Billets de Trésorerie	761	631	529	672	790	910	17.6	15.2
Participations	570	602	691	768	872	995	13.5	14.1

* Variations exprimées en MD

**PROJECTION DES RECETTES ET DES
DEPENSES DE L'ETAT B.E 2000**

Tableau V

En MD

	1996	1997	1998	1999 Act	2000
Recettes Fiscales	3780.2	4228.2	4755.9	5192,5185.0	5624.0
% PIB	19.8	20.2	20.9	20,9 20.8	20.6
Impôts Directs	892.0	1109.8	1291.0	1383,7 1400.0	1549.0
Impôts Indirects	2704.5	2926.2	3260.6	3539,6 3547.5	3823.0
Recettes Fiscales affectées	183.7	192.2	204.3	209,4 237.5	252.0
Recettes Non Fiscales	1016.6	965.6	1283.2	1000.0	956.0
Revenus petrol.et red.gaz	322.4	209.0	273.4	265.0	180.0
Recouvrement & dons	172.6	210.4	167.7	159.0	167.0
Recettes Non Fiscales affectées	107.3	121.3	75.9	54.5	119.0
Autres Recettes	414.3	424.9	766.2	521.5	490.0
dont privatisation			418.3	150.0	150.0
T/RECETTES PROPRES DE L'ETAT	4796.8	5193.8	6039.1	6185.0	6580.0
% PIB	25.2	24.8	26.6	24.5	24.1
RESSOURCES D'EMPRUNT	2750.3	3040.9	2375.0	3405.0	3930.0
T/RESSOURCES DE L'ETAT	7547.1	8234.7	8414.1	9590.0	10510.0
Service de la dette	2635.4	3050.4	3077.7	3547.0	4050.0
Intérêts	755.7	788.7	769.9	860.0	870.0
Principal	1879.7	2261.7	2307.8	2687.0	3180.0
Dépenses de gestion	3247.6	3633.7	3868.1	4104.0	4347.0
Traitements & Salaires	2283.0	2483.7	2684.0	2906.2	3113.2
Mat. & Gestion administrative	350.0	361.0	372.0	449.5	466.8
Interventions	549.0	719.0	812.1	687.9	707.8
dont F.S & F.C (sur ressources propres)	65.6	70.0	68.1	53.0	53.0
Crédits non repartis				60.4	59.2
Dépenses de developpement	1555.1	1644.6	1563.3	1939.0	2113.0
Investissements directs	630.6	650.7	677.2	770.6	812.2
Financement public	376.4	354.7	386.5	444.9	451.0
Paievements Directs	432.5	509.7	341.8	400.0	440.0
FS & FC	115.6	129.5	157.8	289.0	353.0
Imprévus				34.5	56.8
Trésor net	52.6	14.2	26.9		
T.DEPENSES DE L'ETAT	7490.7	8342.9	8536.0	9590.0	10510.0
Acc. en %	13.3	11.4	2.3	12.3	9.6
Déficit budgétaire	814.2	887.4	189.1	718.0	750.0
% PIB	4.3	4.2	0.8	2.8	2.7

**RESSOURCES ET CONTREPARTIES
DU SYSTEME MONETAIRE**

TABLEAU VI-2

Encours en MD

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Var %	Var %
							99/98	00/99
MASSE MONETAIRE (M4)	10345	11658	12779	13915	14791	15734	6.3	6.4
MASSE MONETAIRE (M3)	7736	8762	10177	10711	11673	12678	9.0	8.6
MASSE MONETAIRE (M2)	7222	8204	9557	10062	10963	11893	9.0	8.5
MONNAIE (M1)	3530	3994	4484	4802	5128	5358	6.8	4.5
Monnaie fiduciaire	1315	1472	1594	1695	1898	2030	12.0	7.0
Monnaie scripturale	2215	2522	2890	3107	3230	3328	4.0	3.0
QUASI-MONNAIE	3692	4210	5073	5260	5835	6535	10.9	12.0
Dont :								
Dépôts à terme	662	983	1594	1421	1595	1795	12.2	12.5
Certificats de dépôt	56	122	121	124	140	161	12.9	15.0
Comptes spéciaux d'épargne	2408	2643	2973	3155	3485	3885	10.5	11.5
M3-M2	514	558	620	649	710	785	9.4	10.6
M4-M3	2609	2896	2602	3204	3118	3056	-2.7	-2.0
Ressources spéciales	877	906	971	1000	1060	1155	6.0	9.0
Fonds propres	1751	1999	2240	2459	2730	3085	11.0	13.0
Autres ressources	78	239	185	21	125	463		
TOTAL RESSOURCES = TOTAL EMPLOIS	13051	14802	16175	17395	18706	20437	7.5	9.3
CREANCES NETTES / L'EXT.*	843	1138	1511	1354	1689	1964	335	275
CREANCES NETTES / ETAT*	2634	2944	3066	3425	3175	3175	-250	0
CONCOURS A L'ECONOMIE	9574	10720	11598	12616	13842	15298	9.7	10.5
Crédits / Ressources ordinaires	7651	8873	9729	10503	11491	12651	9.4	10.1
Crédits à court terme	5627	5853	6417	6981	7575	8255	8.5	9.0
Crédits à moyen terme	1409	1399	1553	1844	2028	2262	10.0	11.5
Crédits à long terme	615	1621	1759	1678	1888	2134	12.5	13.0
Crédits / Ressources spéciales	827	872	919	954	1011	1112	6.0	10.0
Billets de Trésorerie	761	631	530	672	790	910	17.6	15.2
Participations	335	344	420	487	550	625	12.9	13.6

* Variations exprimées en M.D